



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS N°37**

Publié le 03 août 2020



SOUS-PRÉFECTURE DE BOULOGNE-SUR-MER.....	3
- Arrêté préfectoral en date du 23 juin 2020 accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020.....	3
- Arrêté préfectoral en date du 23 juin 2020 accordant la médaille d'honneur agricole à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020.....	33
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER.....	40
Service de l'Environnement.....	40
- Arrêté préfectoral en date du 3 juillet 2020 autorisant la capture du poisson à des fins sanitaires, scientifiques et écologiques.....	40
- Arrêté en date du 31 juillet 2020 autorisant la capture du poisson à des fins scientifiques, sanitaires, ou en cas de déséquilibres biologiques et pour la reproduction ou le repeuplement.....	42
- Arrêté préfectoral en date du 15 juillet 2020 portant Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement - Travaux de restauration de la continuité écologique sur la Scarpe rivière et ses affluents sur les Communes de AGNEZ-LES-DUISANS, DUISANS, GOUVES, LATTRE-SAINT-QUENTIN, MAROEUIL, MONTENESCOURT - Communauté Urbaine d'Arras et Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.....	46
- Arrêté en date du 31 juillet 2020 autorisant la capture des écrevisses à des fins d'inventaires et de suivis scientifiques	50
DIRECCTE HAUTS-DE-FRANCE – UNITÉ TERRITORIALE DU PAS -DE-CALAIS.....	51
- Arrêté en date du 03 août 2020 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et organisation des intérim - unité départementale du Pas-de-Calais.....	51
CENTRE PÉNITENTIAIRE DE LONGUENESSE.....	58
Secrétariat de Direction.....	58
- Décision en date du 31 juillet 2020 portant délégation de signature du Chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Longuenesse.....	58
- Décision n°235/2020 en date du 31 juillet 2020 portant délégation du Chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Longuenesse pour la réalisation des audiences arrivants.....	58
DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU PAS DE CALAIS.....	59
Suivi des instances.....	59
- Arrêté en date du 30 juillet 2020 modifiant la composition du conseil départemental de l'éducation nationale du département du Pas-de-Calais.....	59

SOUS-PRÉFECTURE DE BOULOGNE-SUR-MER

- Arrêté préfectoral en date du 23 juin 2020 accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020

Article 1 : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

Médaille d'OR

Arrondissement de BETHUNE

Madame BEHARELLE Nicole
Adjointe au maire de HINGES
demeurant à HINGES

Arrondissement de BOULOGNE-SUR-MER

Monsieur POULAIN Alain
Adjoint au maire de LANDRETHUN-LE-NORD
demeurant à LANDRETHUN-LE-NORD

Arrondissement de LENS

Monsieur MACIEJASZ Daniel
Maire de LIBERCOURT
demeurant à LIBERCOURT

Madame WILCZEK Monique
Conseillère municipale déléguée de LIBERCOURT
demeurant à LIBERCOURT

Arrondissement de MONTREUIL

Monsieur BOQUET Daniel
Maire de BÉALENCOURT
demeurant à BEALENCOURT

Monsieur CONSTANT Michel
Conseiller municipal de AZINCOURT
demeurant à AZINCOURT

Monsieur DELAY Gilbert
Conseiller municipal de LÉPINE
demeurant à LEPINE

Madame DUBOIS Nicole
Adjointe au maire de BÉALENCOURT
demeurant à BEALENCOURT

Monsieur GORET Philippe
Conseiller municipal de ROUSSENT
demeurant à ROUSSENT

Monsieur WANTIER Alfred
Adjoint au maire de AZINCOURT
demeurant à AZINCOURT

Médaille de VERMEIL

Arrondissement d'ARRAS

Monsieur BLANCKAERT Jean Pierre
Maire de NÉDONCHEL
demeurant à NEDONCHEL

Monsieur DELORY Michel
Premier adjoint au maire de ÉTRUN
demeurant à ETRUN

Arrondissement de BETHUNE

Monsieur HENNEBELLE Michel
Adjoint au maire de BILLY-BERCLAU
demeurant à BILLY-BERCLAU

Monsieur LEFEBVRE Guy
Adjoint au maire de MONT-BERNANCHON
demeurant à MONT-BERNANCHON

Arrondissement de CALAIS

Monsieur VANDENBERGUE Jean-Claude
Maire de BALINGHEM
demeurant à BALINGHEM

Arrondissement de LENS

Madame DELFOSSE Christine
Adjointe au maire de LIBERCOURT
demeurant à LIBERCOURT

Monsieur KOLODZIEJCZYK Didier
Conseiller municipal de ROUVROY
demeurant à ROUVROY

Arrondissement de MONTREUIL

Madame FOIRATIER Dominique
Conseillère municipale de BOISJEAN
demeurant à BOISJEAN

Monsieur LECOMTE Jean
Maire de BEAURAINVILLE
demeurant à BEAURAINVILLE

Monsieur TOUPET Claude
Conseiller municipal de LE QUESNOY-EN-ARTOIS
demeurant à LE QUESNOY-EN-ARTOIS

Monsieur WAMIN Jean-Marie
Conseiller municipal de AZINCOURT
demeurant à AZINCOURT

Arrondissement de SAINT-OMER

Monsieur DELMAIRE Jacques
Maire de MAMETZ
demeurant à MAMETZ

Médaille d'ARGENT

Arrondissement d'ARRAS

Monsieur BACHELET Claude
Adjoint au maire de BARLY
demeurant à BARLY

Madame BASSET Brigitte
Adjointe au maire de ACHICOURT
demeurant à ACHICOURT

Monsieur BASSEZ Henri
Maire de YTRES
demeurant à YTRES

Monsieur CREPY Bernard
Conseiller municipal de CROISETTE
demeurant à CROISETTE

Monsieur GOSSE Freddy
Conseiller municipal de CROISETTE
demeurant à CROISETTE

Monsieur KRETOWICZ Raymond
Adjoint au maire de ACHICOURT

demeurant à ACHICOURT

Madame LEFEBVRE Marguerite
Maire de ROCQUIGNY
demeurant à ROCQUIGNY

Monsieur LEFETZ Patrick
Conseiller municipal de BARLY
demeurant à BARLY

Monsieur MALLET Noël
Conseiller municipal de HÉRICOURT
demeurant à HÉRICOURT

Monsieur MONCOMBLE Gilles
Conseiller municipal de BARLY
demeurant à BARLY

Monsieur RICAUX Gérard
Premier adjoint au maire de YTRES
demeurant à YTRES

Monsieur SELAME Eric
Adjoint au maire de ACHICOURT
demeurant à ACHICOURT

Monsieur VAHE Michel
Conseiller municipal de BARLY
demeurant à BARLY

Arrondissement de BOULOGNE-SUR-MER

Monsieur LAISNE Godefroy
Adjoint au maire de HESDIGNEUL-LÈS-BOULOGNE
demeurant à HESDIGNEUL-LÈS-BOULOGNE

Madame LEGRAND Marie-Paule
Ancienne adjointe au maire de HESDIGNEUL-LÈS-BOULOGNE
demeurant à HESDIGNEUL-LÈS-BOULOGNE

Monsieur MILLE Francis
Adjoint au maire de LANDRETHUN-LE-NORD
demeurant à LANDRETHUN-LE-NORD

Arrondissement de MONTREUIL

Monsieur CARLIEZ Arnaud
Conseiller municipal de MAISONCELLE
demeurant à MAISONCELLE

Monsieur MINNE Philippe
Conseiller municipal de ARRAS
demeurant à TUBERSENT

Monsieur WAMIN Michel
Conseiller municipal de BÉALENCOURT
demeurant à BEALENCOURT

Arrondissement de SAINT-OMER

Monsieur LAVOGIEZ Philippe
Adjoint au maire de BAYENGHEM-LÈS-ÉPERLECQUES
demeurant à BAYENGHEM-LÈS-ÉPERLECQUES

Article 2 : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

Médaille d'OR

Arrondissement d'ARRAS

Madame AUGUSTE Marie-Claude
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à BREBIÈRES

Madame BEDU Marianne
Adjoint administratif territorial principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à ARRAS

Madame DROMART Sarah-Allain
Conseillère hors classe socio-éducatif, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à ARRAS

Monsieur LALIN Jean-Louis
Attaché hors classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à ANZIN-SAINT-AUBIN

Madame LEGER Véronique
Adjoint technique territorial 2ème classe, MAIRIE DE OISY LE VERGER
demeurant à OISY-LE-VERGER

Monsieur LETHO DUCLOS Gérard
Ingénieur, MAIRIE DE LONGUEAU
demeurant à SAILLY-AU-BOIS

Monsieur MAGNIER Michel
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à AUMERVAL

Monsieur OLIVE Thierry
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à BEAURAINS

Madame TCHERNOFF Marion
Assistant socio éducatif de classe exceptionnelle, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à BERLES-AU-BOIS

Monsieur VAN LOOY Didier
Opa, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à SAINT-NICOLAS

Madame ZALLOT Nicole
Infirmière en soins généraux hors classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à MARCŒUIL

Monsieur ZURAWSKI Gilles
Adjoint territorial du patrimoine de 1ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à ANZIN-SAINT-AUBIN

Arrondissement de BETHUNE

Madame BARBIEZ Christine
Adjoint administratif territorial principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à LILLERS

Madame DANCKAERT Beatrice
Directrice territoriale, REGION HAUTS-DE-FRANCE
demeurant à FLEURBAIX

Madame DUFOSSE Marie Hélène
Attachée, Mairie de MONT-BERNENCHON
demeurant à MONT-BERNANCHON

Madame HUE Catherine
Attachée territoriale principale, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LILLE
demeurant à FLEURBAIX

Madame PICAVET Françoise
Conseillère hors classe socio-éducatif, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à ANNEZIN

Madame POTEAU Josette
Adjoint administratif territorial principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à HINGES

Madame TANAS Carole
Adjoint technique territorial principal 2ème classe des établissements d'enseignement, REGION HAUTS-DE-FRANCE
demeurant à HOUDAIN

Arrondissement de BOULOGNE-SUR-MER

Madame BOURGAIN Martine
Agent Technique Territorial Principal 1ère classe, Mairie de LE PORTEL
demeurant à OUTREAU

Madame DELLIAUX Sylvie
Directrice générale, COMMUNE DE MARQUISE
demeurant à WIMEREUX

Monsieur GAMBART Patrick
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE LA CAPELLE LES BOULOGNE
demeurant à WIMILLE

Monsieur GUILLAUX Robert
Ouvrier, CENTRE HOSPITALIER DE BOULOGNE SUR MER
demeurant à SAINT ETIENNE AU MONT

Madame THUILLIER Christine
Adjoint administratif principal de 1ere classe, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS
demeurant à WIERRE-EFFROY

Monsieur VENEL François
Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, REGION HAUTS-DE-FRANCE
demeurant à BOULOGNE-SUR-MER

Monsieur WILLAUME Jean
Agent de maîtrise, REGION HAUTS-DE-FRANCE
demeurant à MARQUISE

Arrondissement de CALAIS

Madame BEYAERT Catherine
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à COQUELLES

Monsieur BOURGOIS José
Technicien supérieur hospitalier, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à COULOGNE

Madame BRENET Christelle
Assistante médico-administrative, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à OFFEKERQUE

Monsieur CALOIN Jean-Arthur
Adjoint Administratif Territorial Principal 2ème Classe, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Madame CARBONNIER Brigitte
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à ZOUAFQUES

Madame CLETY Laurence
Attachée, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à OYE-PLAGE

Monsieur DELRUE Philippe
Agent de maîtrise, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Madame DEMILLY Brigitte
Adjoint Administratif 1ère classe, TERRE D'OPALE HABITAT
demeurant à CAMPAGNE-LES-GUINES

Monsieur DESCAMPS François
Professeur d'Enseignement Artistique de Classe Normale, GRAND CALAIS TERRES & MERS
demeurant à CALAIS

Monsieur GIRARD Franck
Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à MARCK

Madame GOUBEL Martine
Cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Monsieur GRARD Didier
Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Monsieur HOCHART Hervé
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe, GRAND CALAIS TERRES & MERS
demeurant à COULOGNE

Monsieur HOCHART Patrick
Agent de maîtrise, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à GUEMPS

Madame HURTREL Maryline
Rédacteur, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Monsieur JACOB Hervé
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Monsieur LANDRY Patrice
Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Madame LAPOTRE Catherine
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à BALINGHEM

Madame LECOUSTRE Fabienne
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Madame LEFRANC Colette
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, TERRE D'OPALE HABITAT
demeurant à CALAIS

Madame LEGRAND Dominique
Cadre Socio Educative, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à CONTEVILLE-LES-BOULOGNE

Madame LIGNY Claudie
Adjoint Administratif Territorial Principal 1ère Classe, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à COQUELLES

Madame MARIE Maryse
Agent social principal de 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
demeurant à SANGATTE

Madame MEYNS Catherine
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à MARCK

Monsieur PALLAS Bruno
Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à MARCK

Madame PELTIER Nathalie
Rédacteur Principal 2ème Classe, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à NIELLES-LES-CALAIS

Madame PORTOIS Maryse
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à GUINES

Madame POTEAU Zakia
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à AUDRUICQ

Monsieur SELINGUE Marc
Adjoint Technique Territorial, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Monsieur STECCO Hervé
Agent de Maîtrise Principal, TERRE D'OPALE HABITAT
demeurant à CALAIS

Monsieur WAGUET Jean-Jacques
Adjoint Administratif Territorial Principal 1ère Classe, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à COULOGNE

Monsieur WILLIAUME Tony
Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS

demeurant à MARCK

Monsieur WILMOT Denis
Cadre supérieur de santé, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à ARDRES

Arrondissement de LENS

Madame BAILLY Dominique
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à HÉNIN-BEAUMONT

Madame BELCIO Martine
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE COURCELLES LES LENS
demeurant à COURCELLES-LÈS-LENS

Madame CATTELAÏN Chantal
Adjoint technique territorial principal 2° classe, Mairie de Oignies
demeurant à OIGNIES

Monsieur DELATTRE Thierry
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE ROUVROY
demeurant à ROUVROY

Monsieur DESCAMPS Bernard
Ingénieur principal, REGION ILE DE FRANCE
demeurant à LOOS-EN-GOHELLE

Madame DZIDEK Chantal
Adjoint administratif territorial principal 1° CL, Mairie de HULLUCH
demeurant à LENS

Madame FRANCOIS Corinne
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE COURCELLES LES LENS
demeurant à COURCELLES-LÈS-LENS

Madame GARBE Isabelle
Rédacteur, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
demeurant à AVION

Monsieur GOUVERNEUR Pascal
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE LOISON SOUS LENS
demeurant à LOISON-SOUS-LENS

Madame LEFEBVRE Murielle
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à LIÉVIN

Madame MARESCOTTI Nicole
Infirmière en soins généraux hors classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à LENS

Madame MARTINAGE Patricia
Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE LIEVIN
demeurant à LIÉVIN

Monsieur SCHOTTEY Fabrice
Ingénieur Territorial, Mairie de Leforest
demeurant à LIBERCOURT

Madame THIBAUT Sylviane
Attachée territoriale, COMMUNE DE LILLE
demeurant à LEFOREST

Monsieur WAYOLLE Olivier
Adjoint administratif principal 2e classe, COMMUNE DE MAZINGARBE
demeurant à MAZINGARBE

Arrondissement de MONTREUIL

Madame JOLLANT Sylvie
Aide soignante, HOPITAL MARITIME
demeurant à RANG-DU-FLIERS

Monsieur PARMENTIER Marcel
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, VILLE DE BERCK
demeurant à BERCK

Monsieur PLEE Daniel
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, VILLE DE BERCK
demeurant à BERCK

Monsieur PORET Bernard
Chef d'équipe montage, COMMUNE DE CAMPAGNE LES HESDIN
demeurant à CAMPAGNE-LÈS-HESDIN

Madame WALLE Christine
Attaché principal, VILLE DE BERCK
demeurant à BERCK

Arrondissement de SAINT-OMER

Monsieur ADJERAD Arsène
Aide-Soignant Principal, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER
demeurant à HELFAUT

Madame COCQUEREZ Nicole
Rédacteur principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à ÉPERLECQUES

Madame DELFLY Nadine
Adjoint Administratif Territorial Principal 1ère Classe, MAIRIE DE LONGUENESSE
demeurant à ZUDAUSQUES
Monsieur GOSSELIN David
Adjoint Technique Principal 2è classe, MAIRIE DE SAINT-OMER
demeurant à HALLINES

Madame LEBRIEZ Brigitte
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à NORT-LEULINGHEM

Monsieur MALLET Didier
Ingénieur, MAIRIE DE WIZERNES
demeurant à QUERCAMPS

Monsieur OBERT Olivier
TECHNICIEN SUPERIEUR HOSPITALIER 2 EME CLASSE, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER
demeurant à HELFAUT

Madame POUBLANC Isabelle
Masseur Kinésithérapeute Cadre de Santé, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER
demeurant à WIZERNES

Madame RETAUX Béatrice
Aide-Soignant Principal, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER
demeurant à ELNES

Médaille de VERMEIL

Arrondissement d'ARRAS

Monsieur ASSET Dominique
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE VITRY EN ARTOIS
demeurant à BIACHE-SAINT-VAAST

Monsieur BEGOT Patrice
Responsable des services techniques, COMMUNE DE PALLUEL
demeurant à PALLUEL

Madame BLIN Isabelle
Rédacteur principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à ANZIN-SAINT-AUBIN

Madame BRONCEL-ANSART Laurence
Rédacteur principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à ARRAS

Madame BRUYERE Karine
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à ARRAS

Monsieur CARLIER Jean
Agent de maîtrise, REGION HAUTS-DE-FRANCE
demeurant à ÉCOUST-SAINT-MEIN

Monsieur CARRE Marc
Attaché principal, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à PERNES

Monsieur CHANDAVOINE Benoit
Assistant de conservation principal de 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à ARRAS

Madame DEBEVE Béatrice
Adjoint technique territorial principal de 1ere classe, COMMUNE DE SAVY BERLETTE
demeurant à SAVY-BERLETTE

Madame DELANNOY Edith
Adjoint administratif territorial principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à FAMPOUX

Madame DELCOURT Beatrice
Attaché principal, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à DAINVILLE

Monsieur DUBOIS Pierre
Technicien principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à ARRAS

Madame FERNANDES Brigitte
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE SAINT POL SUR TERNOISE
demeurant à SAINT-POL-SUR-TERNOISE

Monsieur FREVILLE Gérard
Technicien principal de 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à FREVILLERS

Madame GIGOT Maryline
Rédacteur, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à VILLERS-BRÛLIN

Monsieur HEURTAUX Hervé
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à MONCHY-AU-BOIS

Madame LEFEBVRE Nathalie
Rédacteur principal de 2ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à ACHIET-LE-GRAND

Monsieur LEU Christophe
Agent de maîtrise, COMMUNE D'AVESNES LE COMTE
demeurant à WARLUS

Madame LIEBERT Michele
Rédacteur, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à MOYENNEVILLE

Monsieur MADDI Bruno
Assistant de conservation principal de 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à AVESNES-LE-COMTE

Madame MARTIN Françoise
Rédacteur territorial, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
demeurant à TILLOY-LÈS-MOFFLAINES

Monsieur NELVA Pierre
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à BIENVILLERS-AU-BOIS

Monsieur NOISIEZ Franck
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à RŒUX

Monsieur PETIT Gilles
Ingénieur principal, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à DAINVILLE

Monsieur PEZE Olivier
Agent de maîtrise, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à IZEL-LÈS-HAMEAU

Madame PRUVOST Corinne
Attachée hors classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à ANZIN-SAINT-AUBIN

Monsieur RADENNE Antony
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à PAS-EN-ARTOIS

Madame ROMANIW Nathalie
Adjoint administratif territorial principal 2 ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à MERCATEL

Monsieur SAUVAGE David
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à AUXI-LE-CHÂTEAU

Monsieur SEGOND Michel
Adjoint technique territorial, Mairie de FLORINGHEM
demeurant à FLORINGHEM

Madame THOMAS Marie-Amélie
Puéricultrice hors classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à ARRAS

Monsieur VANBREDAM Christian
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, COMMUNE DE LILLE
demeurant à BEAURAINS

Arrondissement de BETHUNE

Monsieur BLONDEL Dominique
Adjoint administratif principal de 1ère classe, CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
demeurant à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Monsieur BOCQUET Patrick
Educateur des A.P.S principal de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
demeurant à MAISNIL-LES-RUITZ

Madame DUBOIS CHANTAL
Attachée Territoriale, Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
demeurant à ANNEZIN

Monsieur DUVIQUET David
Adjoint technique principal 2eme classe - responsable des services techniques, COMMUNE DE LORGIES
demeurant à LORGIES

Monsieur FOURNIER Laurent
Rédacteur principal de 1ère classe, CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
demeurant à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Madame GERONNEZ Marylene
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Madame HEUGUE Véronique
Conseillère hors classe socio-éducatif, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à ALLOUAGNE

Monsieur HIBON Eric
Technicien territorial principal 2ème classe, REGION HAUTS-DE-FRANCE
demeurant à AUCHEL

Monsieur HUNEZ Marc
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
demeurant à HOUDAIN

Madame JOSIEN Marie Christine
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à HERSIN-COUPIGNY
Madame LEFEBVRE Christine
Assistant socio éducatif de classe exceptionnelle, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à HAM-EN-ARTOIS

Monsieur LEROY Olivier
Attaché, mairie de SAILLY LABOURSE
demeurant à LILLE

Monsieur MONTAIS Olivier
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à QUERNES

Madame OLEJNICZAK Pascale

Attaché territorial, COMMUNE DE BILLY BERCLAU
demeurant à BILLY-BERCLAU

Madame PNIAC Véronique
Rédacteur principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à ANNEQUIN

Madame THOMAS Christelle
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE D'AUCHY LES MINES
demeurant à AUCHY-LES-MINES

Madame WALLE Véronique
Puéricultrice hors classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à VIEILLE-CHAPELLE

Arrondissement de BOULOGNE-SUR-MER

Monsieur CAFFIER Stéphane
Adjoint Technique, COMMUNE D'HALINGHEN
demeurant à HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE

Monsieur COCLE Bruno
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE MARQUISE
demeurant à MARQUISE

Monsieur CUCHEVAL Jean Paul
D.G.S., COMMUNE DE LA CAPELLE LES BOULOGNE
demeurant à SAINT-MARTIN-CHOQUEL

Madame ELLART Sylvie
Adjoint administratif territorial principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à WIMEREUX

Monsieur HENNUYER Daniel
Adjoint Technique, COMMUNE D'HALINGHEN
demeurant à HALINGHEN

Monsieur LAMARRE Hugues
Agent Technique Territorial Principal 1ère classe, Mairie de LE PORTEL
demeurant à LE PORTEL

Madame POUILLY Dorothée
Adjoint administratif 2° classe, Mairie d'AUDRESSELLES
demeurant à AUDRESSELLES

Madame RAMET Kathy
Adjoint administratif principal de 1ere classe, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS
demeurant à LONGFOSSÉ

Monsieur SAVEANT Jean-Luc
Agent Technique Territorial Principal 1ère classe, Mairie de LE PORTEL
demeurant à LE PORTEL

Monsieur TARTAR Yves
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à LE PORTEL

Arrondissement de CALAIS

Monsieur AUCHEDÉ Olivier
Rédacteur principal de 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
demeurant à CALAIS

Monsieur BARBIER Nicolas
Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à MARCK

Madame BARBIER Sophie
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à MARCK

Monsieur BEDELE Olivier
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à RINXENT

Madame BERTAGNE Sabine
Adjoint tec.ter.ppal 2e cl ee, REGION HAUTS-DE-FRANCE

demeurant à CALAIS

Madame BOLLINI Stella
Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Monsieur BOURDIN Jean-Louis
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe, GRAND CALAIS TERRES & MERS
demeurant à NORDAUSQUES

Madame BRISMALIN Sylvie
Rédacteur d'Animation 2ème classe, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Madame CAMPAGNE Sophie
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE DUNKERQUE
demeurant à ANDRES

Monsieur CARDON Christian
Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives, COMMUNE D'ARDRES
demeurant à LANDRETHUN-LÈS-ARDRES

Madame CHEVALIER Sylvie
Adjoint Administratif, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à SANGATTE

Madame COULOMBEL Christine
Attaché principal, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à COULOGNE

Madame DEBYSER Catherine
Cadre supérieur de santé, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à LES ATTAQUES

Madame DELABYE Véronique
Rédacteur Principal 1ère classe, GRAND CALAIS TERRES & MERS
demeurant à CALAIS

Madame DELEGLISE Virginie
Rédacteur, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à COULOGNE

Monsieur DELLIAUX Bruno
Agent de maîtrise, MAIRIE DE SANGATTE
demeurant à SANGATTE

Madame DEPRE Sylvie
Agent des Services Hospitaliers Qualifié, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Madame DHAUSSY Isabelle
Rédacteur Principal 1ère classe, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à SAINT-TRICAT

Monsieur DUTHE Laurent
Attaché territorial, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à AUDRUICQ

Madame FASQUELLE Marie Hélène
Attaché principal, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Monsieur FLAHAUT Eddy
Agent de Maîtrise, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Madame FONTAINE Janique
Puéricultrice, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Monsieur GENEAU Didier
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Madame GOMEL Fabienne
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à ANDRES

Madame HEMBERT Cathy
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Madame HERDUIN Nadine
Infirmière de Secteur Psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à SANGATTE

Monsieur HIVER Tony
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Monsieur JOURNEE Philippe
Adjoint Administratif, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Madame KENNEY Cathy
Rédacteur Principal 2ème Classe, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Monsieur LANGLOIS Jean-Pierre
Adjoint Technique Territorial, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Madame LANGLOIS Valérie
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à COULOGNE

Monsieur LELEU Gilles
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Monsieur LELEU Thierry
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à COQUELLES

Madame MASLANKIEWICZ Véronique
Infirmière de secteur psy, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Monsieur MASSON Lionel
Adjoint Technique Principal 1ère Classe, MAIRIE DE AUDRUICQ
demeurant à AUDRUICQ

Madame MINEBOIS Elisabeth
Technicienne de laboratoire, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à ZUTKERQUE

Madame MORTELETTE Florence
Rédacteur, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Madame NERVA Sandrine
Rédacteur Principal 1ère classe, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Monsieur REMBERT Christian
Rédacteur, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
demeurant à CALAIS

Madame SWAENPOEL Sylvie
Animatrice principale 2e classe, COMMUNE DE LOON PLAGE
demeurant à SAINT-FOLQUIN

Madame VALLOIS Véronique
Adjoint des cadres hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Madame WASCAT Pascale
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Madame WILLAY Chrystelle
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe, MAIRIE DE SANGATTE
demeurant à CALAIS

Madame ZONNEKEYN Béatrice
Educatrice Territoriale des Activités Physiques et Sportives Principale 1ère classe, GRAND CALAIS TERRES & MERS
demeurant à VIEILLE-EGLISE

Arrondissement de LENS

Madame ALLEGAERT Marie-Thérèse
Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles, Mairie d'Estevelles
demeurant à HARNES

Monsieur BABILLOT Christian
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE BONDY
demeurant à VIMY

Madame BAL Sandrine
Attaché territorial, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à VILLERS-AU-BOIS

Monsieur BERNARD Olivier
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à NOYELLES-SOUS-LENS

Madame CASTELEIN Isabelle
Rédacteur principal de 2ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à DROCOURT

Madame CORBISIER Nathalie
Rédacteur, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à VIMY

Madame CORROYEZ-MARTIN Catherine
Directrice territoriale, REGION HAUTS-DE-FRANCE
demeurant à ANNAY

Monsieur DELANNOY Alain
Rédacteur principal 2ème classe, Mairie de HULLUCH
demeurant à ANGRES

Madame DESTINEE Delphine
Rédacteur, CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
demeurant à SAINS-EN-GOHELLE

Monsieur JACQUIN André
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à BULLY-LES-MINES

Madame KOWAL Frédérique
Adjoint technique, COMMUNE DE LA BASSEE
demeurant à HULLUCH

Madame LACHHAB Khadija
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE LIEVIN
demeurant à LIÉVIN

Madame LEWANDOWSKI Elisabeth
Rédacteur principal 2ème classe, COMMUNE DE LIEVIN
demeurant à LIÉVIN

Madame MACHOSKI Nathalie
Adjoint administratif principal 1cl, Mairie de Noyelles-Godault
demeurant à NOYELLES-GODAULT

Monsieur MAHIEUX Philippe
Adjoint technique principal 2ème classe , Mairie de Billy-Montigny
demeurant à BILLY-MONTIGNY

Madame PRINGARBE MARTINE
Adjoint technique principal 2ème classe, Mairie de Méricourt
demeurant à MERICOURT

Madame VINCENT Isabelle
Attaché principal territorial, REGION HAUTS-DE-FRANCE
demeurant à LIBERCOURT

Arrondissement de MONTREUIL

Monsieur CARON Michel
Technicien, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à CAVRON-SAINT-MARTIN

Madame CAULLET Anne
Rédacteur territorial principal de 2ème Classe, VILLE DE BERCK
demeurant à BERCK

Monsieur COZETTE Eric
Secrétaire de mairie, MAIRIE de NEUVILLE SOUS MONTREUIL
demeurant à NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL

Madame DEFOSSE Nathalie
Aide soignante, HOPITAL MARITIME
demeurant à RANG-DU-FLIERS

Madame DEJANS Denise
Rédacteur territorial, VILLE DE BERCK
demeurant à BERCK

Monsieur FAUQUET Emmanuel
Technicien principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à RANG-DU-FLIERS

Monsieur GOBE Christophe
Aide soignant, HOPITAL MARITIME
demeurant à RANG-DU-FLIERS

Monsieur GRISLIN Thierry
Adjoint technique territorial principal 1° CL, VILLE DE BERCK
demeurant à BERCK

Madame MACHPY Marylise
Adjoint technique territorial principal, 2ème classe, VILLE DE BERCK
demeurant à BERCK

Monsieur PERQUE Laurent
Adjoint technique territorial principal 1° CL, VILLE DE BERCK
demeurant à WABEN

Monsieur PILLAIN Arnaud
Monteur assembleur, COMMUNE DE CAMPAGNE LES HESDIN
demeurant à CAMPAGNE-LÈS-HESDIN

Arrondissement de SAINT-OMER

Monsieur ACTHERGAL Michel
Ingénieur, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à BAYENGHEM-LÈS-ÉPERLECQUES

Monsieur BONNIEZ Philippe
Adjoint Technique Principal 2ème classe, COMMUNE D'ECQUES
demeurant à ECQUES

Madame BOULET Catherine
Technicienne de laboratoire Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER
demeurant à HELFAUT

Madame BREBION Francine
Infirmière Cadre de santé paramédicale, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER
demeurant à ARQUES

Monsieur CROMBEZ Thierry
Aide-Soignant, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER
demeurant à WATTEN

Madame DECANTER Marielle
Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNE DE LUMBRES
demeurant à LUMBRES

Madame DERCY Nadine
Infirmière Cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER
demeurant à TILQUES

Monsieur DEVOS Patrice
Infirmier Cadre de Santé Paramédical, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER
demeurant à AIRE-SUR-LA-LYS

Monsieur DUBOIS Dominique
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à HEURINGHEM

Madame DUCOURANT Sylvie
Aide-Soignant, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER
demeurant à SAINT-OMER

Madame DUVIVIER Lydie
Infirmière Cadre Santé, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER
demeurant à PIHEM

Monsieur FASQUELLE Patrick
Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, REGION HAUTS-DE-FRANCE
demeurant à LUMBRES

Madame FAYEULLE Patricia
Adjoint Technique principale 1ère classe, COMMUNE DE LUMBRES
demeurant à LUMBRES

Madame HANQUEZ Valérie
Attaché territorial, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à LONGUENESSE

Monsieur HOCHART Hervé
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à MAMETZ

Madame JEANNE Virginie
Adjoint administratif principal de 1ère classe , COMMUNE DE RACQUINGHEM
demeurant à WARDRECQUES

Monsieur KIELINSKI Bruno
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE DE LONGUENESSE
demeurant à ALQUINES

Monsieur LEROY Michel
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère Classe, MAIRIE DE LONGUENESSE
demeurant à SAINT-OMER

Madame PELERIN Dominique
Assistant Médico Administratif Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER
demeurant à PIHEM

Madame SAINGENEST Corinne
Attaché d'Administration Hospitalier Principal, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER
demeurant à ISBERGUES

Monsieur TELLIER Jean Pierre
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM

Médaille d'ARGENT

Arrondissement d'ARRAS

Madame BATSİK Virginie
Assistante de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe, COMMUNE D'ACHICOURT
demeurant à ACHICOURT

Monsieur BERNARDI Alexandre
Agent de maîtrise, COMMUNE D'ACHICOURT
demeurant à ACHICOURT

Madame BOURGEOIS Sandrine
Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE MAROEUIL
demeurant à MAROEUIL

Monsieur BOUTTEMY Jérôme
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à CROISILLES

Monsieur BRABANT Hubert
Adjoint technique territorial, COMMUNE D'AVESNES LE COMTE
demeurant à AVESNES-LE-COMTE

Madame BREMARD Sylvie
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, COMMUNE DE BREBIERES
demeurant à BREBIÈRES

Madame CATTEAU Pascale
Adjoint administratif territorial principal 2 ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à ARRAS

Madame CHAVALLE Paulette
Adjoint administratif territorial principal 2 ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à BAPAUME

Monsieur CHOCHOIS Jean-Michel
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE ACHIET-LE-GRAND
demeurant à LIGNY-THILLOY

Monsieur CHRETIEN Yann
Adjoint technique territorial principal 2ème classe des etablisements d'enseignement, REGION HAUTS-DE-FRANCE
demeurant à IZEL-LÈS-HAMEAU

Monsieur CROQUEFER Yves
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, COMMUNE DE BREBIERES
demeurant à BREBIÈRES

Madame DAILLIEZ Brigitte
Adjoint administratif territorial principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à NEUVILLE-SAINT-VAAST

Madame DEGAUGUE Elisabeth
Rédacteur, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à MINGOVAL

Madame DEJONGHE Caroline
Ingénieur principal, REGION HAUTS-DE-FRANCE
demeurant à SUS-SAINT-LEGER

Monsieur DELAET Stéphane
Adjoint administratif territorial principal 2 ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à COURCELLES-LE-COMTE

Monsieur DENOEU François
Attaché territorial, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à ARRAS

Madame DIERICKX Audrey
Adjoint administratif territorial principal 2 ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à AGNIÈRES

Madame DOLLE Nathalie
Adjoint administratif territorial principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à NEUVILLE-BOURJONVAL

Madame FLAMENT Peggy
Adjoint administratif territorial principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à ACHICOURT

Monsieur FOURNIER Laurent
Adjoint technique principal 2ème classe, SYND MIXTE ARTOIS VALORISATION
demeurant à FICHEUX

Monsieur GINDREY Luc
Administrateur, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à ARRAS

Monsieur GODART David
Agent de maitrise principal, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à ARRAS

Madame GOUBET Sandrine
Adjoint administratif territorial principal 2 ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à SAUDEMONT

Madame HERNU Cécile
Adjoint administratif territorial principal 2 ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à BONNIÈRES

Monsieur HOLLEBECQ Didier
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, COMMUNE DE BREBIERES
demeurant à BREBIÈRES

Madame HOLLEVILLE Christelle
Adjoint territorial d'animation principal 2ème classe, COMMUNE DE VITRY EN ARTOIS
demeurant à VITRY-EN-ARTOIS

Madame HURET Karine
Adjoint administratif territorial principal 2 ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à SAINT-MARTIN-SUR-COJEUL

Madame KREPA Nathalie
Attaché principal, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à ARRAS

Monsieur LABENNE Guillaume
Adjoint administratif territorial principal 2 ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à ARRAS

Madame LEBEL Roseline
Adjoint administratif territorial principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à AGNY

Madame LIENARD Amandine
Attaché territorial, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à DAINVILLE

Monsieur LUCAS Fabrice
Ingénieur en chef, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à FARBUS

Monsieur MERCIER Christian
Technicien principal 2ème classe, SYND MIXTE ARTOIS VALORISATION
demeurant à COURCELLES-LE-COMTE

Madame MONTAGNE Renée
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à HERMAVILLE

Monsieur PACHEKA Yvan
Attaché de conservation du patrimoine, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à DAINVILLE

Monsieur PENIN Alain
Attaché territorial, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à BEAURAINS

Monsieur PERDEREAU Alain
Adjoint technique territorial principal 2 ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à CAGNICOURT

Madame SALINGUE Audrey
Rédacteur principal de 2ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à ARRAS

Madame TEURKI Nathalie
Adjoint technique territorial principal 2 ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à SIRACOURT

Monsieur TRANAIN Bruno
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à VILLERS-BRÚLIN

Monsieur WATEL Olivier
Ingénieur principal, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à BREBIÈRES

Arrondissement de BETHUNE

Monsieur BECQUART Joffrey
Ouvrier principal de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER de ROUBAIX
demeurant à VIOLAINES

Madame BONTE Isabelle
Adjoint administratif de 1ère classe, MAIRIE DE HERSIN-COUPIGNY
demeurant à SAINS-EN-GOHELLE

Monsieur BOURGEOIS Frédéric
Adjoint administratif principal, COMMUNE DE BILLY BERCLAU
demeurant à BILLY-BERCLAU

Madame BOURGOIS Véronique
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à NŒUX-LES-MINES

Madame CLAY Nathalie
Puéricultrice de classe supérieure, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à BEUVRY

Madame DELAHAYE Nelly
Puéricultrice hors classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à BARLIN

Madame DE PELSENEER Sabine
Adjointe administrative principale territoriale de 2ème classe, COMMUNE DE LILLE
demeurant à SAILLY-SUR-LA-LYS

Monsieur DEVIGNE David
Ouvrier principal de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER de ROUBAIX
demeurant à OIGNIES

Madame DUFRESNOY Annie
Adjointe technique territorial principal 2ème classe des établissements d'enseignement, REGION HAUTS-DE-FRANCE
demeurant à VERQUIN
Monsieur DUPLOUICH Emmanuel
Attaché territorial, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à AUCHEL

Monsieur GODRY Bernard
Adjoint technique principal de 2ème classe, SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS
demeurant à HERSIN-COUPIGNY

Monsieur GONCIARZ Jacky
Attaché, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
demeurant à FOUQUEREUIL

Madame GRATPAIN Jasmine
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE BOURECQ
demeurant à SAINT-HILAIRE-COTTES

Madame GUILLUY Virginie
Adjoint d'animation principal 2ème classe, COMMUNE DE BILLY BERCLAU
demeurant à BILLY-BERCLAU

Madame HERMAN Magali
Adjoint administratif principal de 1ère classe, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS
demeurant à NŒUX-LES-MINES

Monsieur HERNU Stéphane
Adjoint administratif principal de 2ème classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
demeurant à OBLINGHEM

Madame JACQUES Dolorès
Agent technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE HERSIN-COUPIGNY
demeurant à HERSIN-COUPIGNY

Monsieur LAGADEC Yann
Technicien principal 2ème classe, COMMUNE DE BILLY BERCLAU
demeurant à BILLY-BERCLAU

Monsieur LEFEBVRE Pascal
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à LOCON

Madame LELOIR Marie Françoise
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE HERSIN-COUPIGNY
demeurant à HERSIN-COUPIGNY

Monsieur LEMAIRE François
Agent de maîtrise, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à HAILLICOURT

Madame MACRELLE Graziella
Rédacteur principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Madame MORGENTHALER Christine
Adjoint technique territorial principal 2ème classe des établissements d'enseignement, REGION HAUTS-DE-FRANCE
demeurant à FLEURBAIX

Monsieur MUZELET Thierry
Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE LIEVIN
demeurant à BEUVRY

Madame OLIVIER Isabelle
Rédacteur principal de 2ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à VERQUIN

Madame PICQUET Isabelle
Professeur de danse, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
demeurant à LAMBERSART

Monsieur PIERRON Philippe
Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, REGION HAUTS-DE-FRANCE
demeurant à AUCHY-LES-MINES

Monsieur PLANQUE David
Adjoint administratif principal de 2ème classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
demeurant à AUCHEL

Madame POUILLY Sandrine
Adjoint territorial d'animation, MAIRIE DE HERSIN-COUPIGNY
demeurant à HAILLICOURT

Monsieur ROLAND Fabien
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LILLE
demeurant à LILLERS

Monsieur SALINGUE Christian
Technicien, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à HAILLICOURT

Madame TACHEL Peggy
Animatrice territoriale principale de 2ème classe, MAIRIE DE HERSIN-COUPIGNY
demeurant à HERSIN-COUPIGNY

Madame THIBAUT Marie-Marlène
Atsem principal de 2ème classe, COMMUNE DE REBREUVE RANCHICOURT
demeurant à REBREUVE-RANCHICOURT

Madame TOP Caroline
Puéricultrice hors classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à BILLY-BERCLAU

Madame TOURSEL Valerie
Rédacteur territorial principal 2ème classe, REGION HAUTS-DE-FRANCE
demeurant à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Madame VERAGUE Elisabeth
Agent social principal de 2ème classe, SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS
demeurant à ANNEZIN

Monsieur ZELLAMI Fouad
Agent de maîtrise territorial principal, COMMUNE DE LILLE
demeurant à DOUVRAIN

Arrondissement de BOULOGNE-SUR-MER

Monsieur ARNOUT Christophe
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à OUTREAU

Monsieur BROUSSARD Frédéric
Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER DE BOULOGNE SUR MER
demeurant à BOULOGNE-SUR-MER

Madame CHAUSSOY Anne
Attaché principal, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à BOULOGNE-SUR-MER

Madame CHOCHOY Patricia
Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à MARQUISE

Monsieur DAMMAN Yannick
Technicien, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à AUDRESSELLES

Monsieur DEBRABANT David
Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT FOLQUIN
demeurant à OUTREAU

Monsieur DURIEZ David
Brigadier-chef principal de Police Municipale, Mairie de LE PORTEL
demeurant à ESCOEUILLES

Monsieur DUVAL Sylvain

Adjoint technique territorial 2ème classe, Mairie de LE WAST
demeurant à FERQUES

Madame FOUQUEROLLE Lydie
Adjoint administratif principal de 2ème classe, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS
demeurant à RINXENT

Madame HACHE Sabrina
Adjoint administratif principal 1ere classe, COMMUNE DE MARQUISE
demeurant à RETY

Madame HANON Héléne
Attaché territorial, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à WIMILLE

Monsieur JOLY Hugues
Technicien principal 2 ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à VIEIL-MOUTIER

Monsieur LEGRAND Jean-François
Agent de maîtrise principal, REGION HAUTS-DE-FRANCE
demeurant à LE PORTEL

Madame MARCINIEK Valérie
Assistant socio éducatif de 1 ere classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à NEUFCHÂTEL-HARDELOT

Madame PAQUEZ Nathalie
Conseillère hors classe socio-éducatif, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à SAINT-ÉTIENNE-AU-MONT

Madame PODEVIN Laurence
Infirmière en soins généraux hors classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à OUTREAU

Madame ROBERT Sabine
Attaché territorial, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à WIERRE-EFFROY

Monsieur ROGEE Emmanuel
Brigadier-chef principal de Police Municipale, Mairie de LE PORTEL
demeurant à LE PORTEL

Madame ROMERO Marie
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à SAINT-LÉONARD

Madame SENÉCAT Nicole
Adjoint technique, COMMUNE D'ISQUES
demeurant à ISQUES

Arrondissement de CALAIS

Madame AGNERAY Katia
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
demeurant à CALAIS

Monsieur BAUDE Claude
Agent de maîtrise, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Monsieur BAUGARD Nicolas
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Madame BEDELE Micheline
Adjoint Technique Territorial, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Madame BERDIN Maryse
Adjoint Technique Territorial, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Madame BERNARD Catherine
Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à COULOGNE

Madame BERNARD Sabine

Assistante Médico Administrative, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à SAINT-FOLQUIN

Madame BODART Christèle
Educatrice Spécialisée, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à BOULOGNE-SUR-MER

Monsieur BOULANGER Eric
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Monsieur BOURBON Denis
Adjoint Technique Territorial, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Monsieur BULTEL Olivier
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal 1ère classe, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Madame BUQUET Pélagie
Conseiller supérieur socio éducatif, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à ZUTKERQUE

Madame CALMELS Sandrine
Aide médico-psychologique, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à MARCK

Madame CANIPET Sophie
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, TERRE D'OPALE HABITAT
demeurant à CALAIS

Monsieur CAPON Boris
Technicien hospitalier, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Monsieur COITTET Stéphane
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Madame CORSIN Vanessa
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à SANGATTE

Monsieur COSTEUX Ludovic
Agent de Maîtrise 1ère Classe, COMMUNE DE BONNINGUES LES CALAIS
demeurant à SAINT-TRICAT

Monsieur CUVILLIER Didier
Adjoint Territorial du Patrimoine Principal de 1ère classe, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à SANGATTE

Monsieur CUVILLIER Michel
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe, GRAND CALAIS TERRES & MERS
demeurant à CALAIS

Monsieur DEGRAVE Frédéric
Agent de Maîtrise Principal, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Monsieur DELAMAERE David
Technicien Territorial Principal 1ère classe, REGION HAUTS-DE-FRANCE
demeurant à HAMES-BOUCRES

Madame DELPLANQUE Jasmine
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Madame DESMOLIENS Armelle
Adjoint technique principal de 1ere classe, COMMUNE DE DUNKERQUE
demeurant à GUEMPS

Monsieur DUFOSSE José
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe, GRAND CALAIS TERRES & MERS
demeurant à CALAIS

Monsieur DUFOUR Frederic
Adjoint technique principal 1er classe, COMMUNE DE BREMES
demeurant à BRÈMES

Madame DUQUENOY Claudie

Puéricultrice, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Monsieur DUVIVIER David
Adjoint Territorial du Patrimoine Principal 2ème classe, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Monsieur DUWQUET Daniel
Attaché d'Administration Hospitalière, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à ANDRES

Madame FOURNIER Nathalie
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE DUNKERQUE
demeurant à SAINT-FOLQUIN

Madame GALLAND Sybille
Ingénieur informatique, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à MARQUISE

Madame GAURET Valérie
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Madame GEST Marie-Dominique
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'OPALE
demeurant à GUINES

Madame GEUMETZ Martine
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à MARCK

Madame GREGSON Sophie
Adjoint Territorial du Patrimoine Principal de 1ère classe, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Monsieur GUILBERT Denis
Adjoint Territorial du Patrimoine Principal 2ème Classe, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Madame HAGNERE Catherine
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à GUINES

Monsieur HAMY Yannick
Adjoint Administratif Territorial Principal 1ère Classe, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Monsieur HEMBERT Jean-Marc
Adjoint Technique Territorial, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Monsieur HENNICAUX Xavier
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1ère classe, GRAND CALAIS TERRES & MERS
demeurant à SAINT-TRICAT

Madame HONVAULT Dominique
Agent des Services Hospitaliers Qualifié, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Monsieur IMBERT Jean-Paul
Ingénieur, GRAND CALAIS TERRES & MERS
demeurant à SANGATTE

Madame INTRYS Christelle
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Monsieur JANYSZEK Patrick
Attaché principal territorial, REGION HAUTS-DE-FRANCE
demeurant à HAMES-BOUCRES

Madame JOLY Stéphanie
Psychologue, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à MARCK

Madame JOURNEE Christelle
Agent Spécialisé Principal de 2ème classe des Ecoles Maternelles, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Madame KFOURN Karine
Agent des Services Hospitaliers Qualifié, CENTRE HOSPITALIER DE DUNKERQUE
demeurant à RUMINGHEM

Madame LARTISIEN Carole
Agent des Services Hospitaliers Qualifié, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Madame LEBECQUE Delphine
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à COULOGNE

Madame LECOUSTRE Stéphanie
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à TOURNEHEM-SUR-LA-HEM

Madame LECRAS Christine
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à AUTINGUES

Monsieur LECUCQ Xavier
Ouvrier Principal 2ème Classe, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à SANGATTE

Monsieur LEDUC Christian
Technicien principal 1ère classe, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à QUESQUES

Monsieur LEFRANC Christian
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Madame LELEUX Aurélie
Educateur Territorial de Jeunes Enfants de 2ème classe, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Monsieur LHEUREUX Gilles
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Monsieur MAEGHT Fabrice
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe, GRAND CALAIS TERRES & MERS
demeurant à MARCK

Madame MOBAILLY Sabrina
Rédacteur, COMMUNE DE BONNINGUES LES CALAIS
demeurant à BONNINGUES-LES-CALAIS

Madame MONTELLE Valérie
Assistante de Conservation Principale 2ème classe, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Madame OBOEUF Virginie
Attachée, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Monsieur PALLANCHIER Philippe
Technicien, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Monsieur PETITPAS Herve
Technicien principal 2ème classe, REGION HAUTS-DE-FRANCE
demeurant à CALAIS

Madame QUEHEN Marie
Assitane Socio Educative, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à LES ATTAQUES

Madame RANSON Chantal
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Madame RICHARD Jennifer
Adjoint Territorial d'Animation Principal 2ème classe, MAIRIE DE SANGATTE
demeurant à SANGATTE

Madame RUELLE Hélène
Cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS

demeurant à CALAIS

Madame SEILLIER Ingrid
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à COULOGNE

Monsieur SEUX Pierre-Olivier
Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à NORTKERQUE

Madame SOUDEMANT Véronique
Agent des Services Hospitaliers Qualifié, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à MARCK

Madame TASSART Sandrine
Rédacteur, CC PAYS D'OPALE
demeurant à LICQUES

Madame THIRARD Sandrine
Agent social, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
demeurant à CALAIS

Madame THUILLIER Karine
Agent des Services Hospitaliers Qualifiée, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Monsieur TROUVE José
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Monsieur VAN ELSSEN Nicolas
Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à MARCK

Monsieur VARIOT Christophe
Adjoint Technique Territorial, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à AUDRUICQ

Monsieur VERCUCQUE Fabrice
Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à MARCK

Monsieur WATEL Sébastien
Ingénieur Principal, COMMUNE DE CALAIS
demeurant à SAINT-TRICAT

Madame ZVARA Virginie
Puéricultrice, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS
demeurant à CALAIS

Arrondissement de LENS

Madame AINSBAI Fatima
Adjoint administratif principal 2e classe, CCAS DE WINGLES
demeurant à WINGLES

Monsieur ALLART Mathieu
Adjoint administratif, Mairie de VIMY
demeurant à VIMY

Madame BELAMRI Tarmarsoute
Adjoint territorial d'animation, Mairie de Oignies
demeurant à OIGNIES

Monsieur BETRANCOURT Pascal
Adjoint administratif, Mairie de Billy-Montigny
demeurant à BILLY-MONTIGNY

Madame BLOMME Severine
Adjoint d'animation principal 2 eme classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
demeurant à LIEVIN

Monsieur BOULIN William
Rédacteur principal 2eme classe, Mairie de Leforest

demeurant à LEFOREST

Monsieur BRIQUET Bernard
Agent de maîtrise principal, Mairie de Méricourt
demeurant à MERICOURT

Madame BUISINE Emilie
Adjointe technique principale de 1ère classe, COMMUNE DE LILLE
demeurant à MAZINGARBE

Monsieur BURNY Jacky
Adjoint technique territorial, COMMUNE DE LILLE
demeurant à OIGNIES

Madame CLAUSIER Christelle
Attachée territoriale, REGION HAUTS-DE-FRANCE
demeurant à CARVIN

Monsieur CLERC GEORGES
Adjoint administratif principal 2cl, Mairie de Méricourt
demeurant à CUDOS

Madame DELIGNE Bénédicte
Rédacteur principal de 2ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à VIMY

Monsieur DELPLACE Pascal
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à LIÉVIN

Monsieur DELPLANQUE François
Adjoint administratif principal de 2ème classe, COMMUNE DE DOURGES
demeurant à DOURGES

Madame DESPREZ Mylène
Adjoint administratif principal 2e cl, COMMUNE DE LOISON SOUS LENS
demeurant à AVION

Madame DEUDON Audrey
Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE LIEVIN
demeurant à SOUCHEZ

Monsieur DEVOSSEL Sebastien
Technicien principal 1 ere classe, COMMUNE DE LIEVIN
demeurant à LIÉVIN

Monsieur DEWASMES David
Adjoint technique, Mairie de Billy-Montigny
demeurant à BILLY-MONTIGNY

Madame DRUART Angélique
Auxiliaire de puériculture principal 1ere classe, Mairie de Oignies
demeurant à LEFOREST

Madame DUFOUR Sylvie
Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE COURCELLES LES LENS
demeurant à COURCELLES-LÈS-LENS

Madame DZIURLA Danielle
Adjoint administratif territorial principal 2 ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à ANGRES

Monsieur EL MOUDEN Abdellilah
Adjoint technique territorial, Mairie de Oignies
demeurant à OIGNIES

Monsieur FESTA Salvatore
Adjoint technique, COMMUNE DE ROUVROY
demeurant à DROCOURT

Madame FOULON Christine
Adjoint administratif principal 2cl, Mairie de Leforest
demeurant à LEFOREST

Madame FOULON Emmanuelle
Adjoint administratif territorial principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à BILLY-MONTIGNY

Madame FRANCOIS Annie
Adjoint technique, Mairie de VIMY
demeurant à VIMY

Monsieur GARBEZ Michel
Agent de Maîtrise, MAIRIE de VENDIN LE VIEIL
demeurant à VENDIN-LE-VIEIL

Madame GARDILLON Françoise
Adjoint d'animation principal de 2ème classe, COMMUNE DE DOURGES
demeurant à DOURGES

Madame GODARD Christelle
Adjoint d'animation principal 1ère classe, MAIRIE DE BULLY-LES-MINES
demeurant à BULLY-LES-MINES

Madame GUERLAIN Audrey
Adjoint administratif principal 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
demeurant à LIEVIN

Monsieur HACHE Nicolas
Technicien principal territorial de 2ème classe, COMMUNE DE LILLE
demeurant à CARVIN

Madame HUMEZ Renée
Adjoint technique territorial, Mairie de HULLUCH
demeurant à HULLUCH

Madame JANKOWIAK Francine
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à LOISON-SOUS-LENS

Monsieur KACI-ABDALLAH Saïd
Adjoint technique, COMMUNE DE ROUVROY
demeurant à ROUVROY

Madame LAVIAUX Carine
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à HÉNIN-BEAUMONT

Monsieur LECHIFLART Maurice
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE LIEVIN
demeurant à LIÉVIN

Madame LECOEVRE Annette
Assistant socio-éducatif de 1ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à HÉNIN-BEAUMONT

Madame LEFEBVRE Christine
Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à COURCELLES-LÈS-LENS

Monsieur LEMETTRE Jean-Claude
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE LIEVIN
demeurant à LIÉVIN

Madame LIMOUSIN Bernadette
Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à LIÉVIN

Monsieur LLINARES Jean-Vincent
Attaché principal - contractuel, REGION HAUTS-DE-FRANCE
demeurant à ANGRES

Madame MAGIER Sylvie
Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE LIEVIN
demeurant à LIEVIN

Monsieur MALAHIEUDE Martial
Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à GRENAY

Madame PRIEM Nathalie
Animateur principal 2ème classe, COMMUNE DE LIEVIN
demeurant à LIÉVIN

Monsieur SEGARD Alexandre
Technicien principal 2ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à HÉNIN-BEAUMONT

Madame SERVILLE Huguette
Adjoint technique, COMMUNE DE DOURGES
demeurant à DOURGES

Monsieur SEVESTE Johan
Technicien principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à ÉLEU-DIT-LEAUWETTE

Monsieur SKALEC Olivier
Adjoint technique 2 eme classe, COMMUNE DE LIEVIN
demeurant à LIEVIN

Monsieur SOLON Olivier
Assistant de conservation, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à LIBERCOURT

Monsieur TOLL Thierry
Animateur principal 1 ere classe, COMMUNE DE LIEVIN
demeurant à LIÉVIN

Madame TONARELLI Fabienne
Rédacteur, COMMUNE DE LIEVIN
demeurant à ABLAIN-SAINT-NAZAIRE
Monsieur TOTH DOMINIQUE
Technicien principal 1 cl, MAIRIE DE BULLY-LES-MINES
demeurant à BULLY-LES-MINES

Madame WALLET Virginie
Adjoint administratif principal 1 ère classe, COMMUNE DE LIEVIN
demeurant à LIÉVIN

Monsieur WATTEL Frédéric
Technicien principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à MÉRICOURT

Arrondissement de MONTREUIL

Madame ANDRIEU Benedicte
Agent de maîtrise, REGION HAUTS-DE-FRANCE
demeurant à HUCQUELIERS

Monsieur BERTIN Hervé
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à BOURTHES

Madame BOUBET Valérie
Secrétaire médicale, HOPITAL MARITIME
demeurant à WABEN

Madame BRISSEZ Carole
Adjoint administratif territorial principal 1° classe, VILLE DE BERCK
demeurant à MERLIMONT

Madame CALOIN Myriam
Agent de Maitrise principal, MAIRIE DE CAMIERS
demeurant à CAMIERS

Monsieur CARAQUIN Sébastien
Adjoint Technique Territorial principal de 2ème classe, VILLE DE BERCK
demeurant à BERCK

Monsieur CHASSAT Fabrice
Adjoint technique territorial, VILLE DE BERCK
demeurant à BERCK

Monsieur DELPLANQUE Stéphane
Technicien principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à MONTREUIL

Madame FOVET Sophie
Rédacteur, VILLE DE BERCK
demeurant à BERCK

Monsieur GEORGELIN Olivier
Masseur kinésithérapeute, HOPITAL MARITIME
demeurant à LE TOUQUET-PARIS-PLAGE

Monsieur HANOCQ Daniel

Chef du Pôle "culture, jeunesse, sports solidarité", COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 7 VALLEES
demeurant à BEURAINVILLE

Monsieur JONIS Cédric
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, VILLE DE BERCK
demeurant à BERCK

Madame JOOS Catherine
Adjoint administratif principal 1° classe, COMMUNE DE GROFFLIERS
demeurant à GROFFLIERS

Madame LEGRAND Sophie
Aide soignante, HOPITAL MARITIME
demeurant à ALETTE

Monsieur LEJEUNE Martial
Adjoint technique territorial principal 1° CL, VILLE DE BERCK
demeurant à BERCK

Madame LELONG Marie-Hélène
Rédacteur principal de 2ème classe, VILLE DE BERCK
demeurant à RANG-DU-FLIERS

Madame LOMBART Nathalie
Infirmière, HOPITAL MARITIME
demeurant à RANG-DU-FLIERS

Monsieur MALFOY Eric
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, VILLE DE BERCK
demeurant à GROFFLIERS

Madame MARSEILLE Valérie
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, VILLE DE BERCK
demeurant à CUCQ

Monsieur TATIN Thierry
Masseur kinésithérapeute, HOPITAL MARITIME
demeurant à BERCK

Monsieur VERMELEN Jérôme
Technicien principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à MARLES-SUR-CANCHE

Madame VEZILIER Severine
Adjoint technique, COMMUNE DE CUCQ
demeurant à SORRUS

Madame VICTORIA Sonia
Adjointe d'animation principale de 2ème classe, MAIRIE de BEURAINVILLE
demeurant à BEURAINVILLE

Monsieur VIN Olivier
Adjoint technique, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 7 VALLEES
demeurant à SEMPY

Arrondissement de SAINT OMER

Monsieur ANDRIEUX Amaury
Aide-Soignant, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER
demeurant à BLENECQUES

Monsieur BARBIER Arnaud
Adjoint tec.ter.ppal 2e cl ee, REGION HAUTS-DE-FRANCE
demeurant à ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE

Monsieur BARON Thierry
Adjoint Technique Principal 2ème classe, MAIRIE DE SAINT-OMER
demeurant à SAINT-OMER

Monsieur BARRAS Emmanuel
Agent de Maitrise Principal, MAIRIE DE SAINT-OMER
demeurant à SAINT-OMER

Madame CAMUS Nathalie
Adjointe technique territorial principal 2ème classe des établissements d'enseignement, REGION HAUTS-DE-FRANCE
demeurant à MAMETZ

Madame CLABAUX Sophie
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER

demeurant à PIHEM

Monsieur DANIEL Michel
Adjoint Technique Principal 2ème classe, MAIRIE DE SAINT-OMER
demeurant à ARQUES

Monsieur DASSONVILLE Christian
Adjoint technique principal 2eme classe, COMMUNE DE DELETTES
demeurant à DELETTES

Monsieur DELAFORGE Joël
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème cl, MAIRIE DE LONGUENESSE
demeurant à LONGUENESSE

Monsieur DENIS Laurent
Technicien territorial principal 2ème cl, REGION HAUTS-DE-FRANCE
demeurant à ÉPERLECQUES

Madame FLANDRIN Stéphanie
Assistant Médico Administratif Classe Normale, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER
demeurant à HELFAUT

Madame FONTAINE Isabelle
Adjoint Technique Principal 2 ème classe, MAIRIE DE WIZERNES
demeurant à WIZERNES

Madame FORESTIER Stéphanie
Infirmière Cadre de santé paramédicale, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER
demeurant à AIRE-SUR-LA-LYS

Monsieur HANNOTEL Michel
Adjoint Technique Principal 2ème classe, MAIRIE DE SAINT-OMER
demeurant à SAINT-OMER

Monsieur HUMETZ Berty
Adjoint technique territorial principal 2ème classe des établissements d'enseignement, REGION HAUTS-DE-FRANCE
demeurant à SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM

Madame KURGAN Marie-Helene
Adjointe technique territorial principal 2ème classe des établissements d'enseignement, REGION HAUTS-DE-FRANCE
demeurant à ARQUES

Monsieur LACROIX Yan
Agent de Maîtrise, MAIRIE DE SAINT-OMER
demeurant à SENINGHEM

Monsieur LECOQ Michael
Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, REGION HAUTS-DE-FRANCE
demeurant à MERCK-SAINT-LIÉVIN

Madame LEGRAND Isabelle
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe, MAIRIE DE SAINT-OMER
demeurant à SAINT-OMER

Monsieur LELIEVRE François
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à BLENEDECQUES

Madame LEMAIRE Clotilde
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER
demeurant à FAUQUEMBERGUES

Monsieur MAYEUR Nicolas
Brigadier Chef Principal, MAIRIE DE SAINT-OMER
demeurant à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Monsieur MAY Stéphane
Adjoint des Cadres de Classe Normale, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER
demeurant à LONGUENESSE

Monsieur MOULIN Philippe
Agent de maîtrise, REGION HAUTS-DE-FRANCE
demeurant à SAINT-AUGUSTIN

Madame NEDONCELLE Nathalie
Agent des Services Hospitaliers Qualifiés Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER
demeurant à PIHEM

Madame OUATTARA Isabelle

Agent des Services Hospitaliers Qualifiés de classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER
demeurant à ARQUES

Madame PILOT Karine
Puéricultrice Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER
demeurant à AIRE-SUR-LA-LYS

Madame POUCHAIN Véronique
Agent des Services Hospitaliers Qualifiés Classe Normale, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER
demeurant à INGHEM

Monsieur PRINS Claude
Assistant de conservation, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à AIRE-SUR-LA-LYS

Madame ROUCOUR Sophie
Adjoint Technique Principal 2ème classe, MAIRIE DE SAINT-OMER
demeurant à LONGUENESSE

Madame SAUVAGE Bénédicte
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à HELFAUT

Monsieur VIDOR Thierry
Adjoint technique principal 2 ème classe, COMMUNE DE LUMBRES
demeurant à LUMBRES

Madame VIVIER Karine
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE LONGUENESSE
demeurant à LONGUENESSE

Madame WAROT Loetitia
Puéricultrice hors classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
demeurant à WISMES

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général et Madame la Sous-Préfète de Boulogne-sur-Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Arras le 23 juin 2020
Le préfet,
Signé Fabien SUDRY

- Arrêté préfectoral en date du 23 juin 2020 accordant la médaille d'honneur agricole à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020

Article 1^{er} : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

Arrondissement d'ARRAS

- **Madame BIENAIME Sylvie**
Conseillère vente végétal, VERTDIS, SAINT-LAURENT-BLANGY
demeurant à FAMPOUX
- **Monsieur BIENFAIT Xavier**
Chargé d'affaires agricoles, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE
demeurant à HÉNIN-SUR-COJEUL
- **Monsieur CAFFET Emmanuel**
Technicien des services généraux, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM
demeurant à DAINVILLE
- **Monsieur CARPENTIER Vincent**
Agent administratif, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM
demeurant à WANCOURT
- **Madame DESAUTY Virginie**
Expert pssp, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM
demeurant à BIHUCOURT
- **Madame DEWAELE Béatrice**
Chargée d'études pssp, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM
demeurant à SAINT-LAURENT-BLANGY
- **Madame DUVAUCHEL Isabelle**
Expert pssp, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM
demeurant à MONDICOURT

- **Madame KANIK Lydie**
Agent administratif, VERTDIS, SAINT-LAURENT-BLANGY
demeurant à SAULTY
- **Madame LAMBERT Lysiane**
Chargée d'études protection sociale, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM
demeurant à ARRAS
- **Monsieur LECAT Michel**
Opérateur conditionnement, Groupe BIGARD 62166 St POL/TERNOISE, St Pol S/Ternoise
demeurant à AUXI-LE-CHATEAU
- **Madame LOURDEL Sandrine**
Chargée d'études protection sociale, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM
demeurant à ACHIET-LE-GRAND
- **Madame NOREUIL Nathalie**
Agent administratif, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM
demeurant à ARRAS
- **Monsieur PARISSEAUX Pascal**
Préposé expéditions sucre, TEREOS FRANCE, BOIRY-SAINTE-RICTRUDE
demeurant à CROISILLES
- **Madame SZYMANEK Sandra**
Chargée d'études, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM
demeurant à BERNEVILLE
- **Madame TABARY Christelle**
Secrétaire, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM
demeurant à MORVAL
- **Madame WARENGHEM Magaly**
Agent administratif, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM
demeurant à ROCLINCOURT
- **Madame WATBLED Isabelle**
Agent administratif, VERTDIS, SAINT-LAURENT-BLANGY
demeurant à FEUCHY

Arrondissement de BETHUNE

- **Monsieur BAROCHE Michael**
Analyste crédit, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE
demeurant à BÉTHUNE
- **Madame BERNARD Sophie**
Assistant clientèle, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE
demeurant à HOUDAIN
- **Madame BIZET Anne**
Assistante sociale, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM
demeurant à SAINT-HILAIRE-COTTES
- **Madame COLLIER Stéphanie**
Technicien bancaire, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE
demeurant à HOUDAIN
- **Monsieur GILLE David**
Responsable de magasin, VERTDIS, SAINT-LAURENT-BLANGY
demeurant à LABEUVRIÈRE
- **Madame HUART Valérie**
Comptable, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM
demeurant à NEUVE-CHAPELLE
- **Monsieur KERMY Franck**
Chargé d'affaires, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE
demeurant à SAINT-HILAIRE-COTTES
- **Madame LAMBERT Laetitia**
Employée de banque, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE
demeurant à CALONNE-RICOUART
- **Madame LEBLOIS Chrystel**
Coordonnatrice en protection sociale, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM
demeurant à LAVENTIE

- **Monsieur MONSTERLEET Laurent**
Chauffeur spl, PROSTOCK, SAINT-LAURENT-BLANGY
demeurant à GUARBECQUE
- **Madame PAYEN Anne Sophie**
Conseillère clientèle, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE
demeurant à RUITZ
- **Madame ROUSSIN Katia**
Employée de banque, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE
demeurant à AUCHEL
- **Monsieur SALLE Herve**
Responsable jardinerie, VERTDIS, SAINT-LAURENT-BLANGY
demeurant à AUCHEL

Arrondissement de BOULOGNE-SUR-MER

- **Madame CLETY Céline**
Conseiller commercial, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE
demeurant à LONGFOSSÉ
- **Monsieur VERLANDE Jean-François**
Vendeur, VERTDIS, SAINT-LAURENT-BLANGY
demeurant à SELLES

Arrondissement de LENS

- **Monsieur ALBA Philippe**
Gestionnaire pssp, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM
demeurant à LIÉVIN
- **Madame DANICOURT Céline**
Responsable des unités affaires internationales, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE
demeurant à BULLY-LES-MINES
- **Monsieur LESAGE Sylvain**
Comptable, TEREOS FRANCE, LILLE
demeurant à OIGNIES
- **Madame PORTALIER Cécile**
Chef de projet organisation, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE
demeurant à ACHEVILLE
- **Monsieur SALADIN David**
Expert pssp, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM
demeurant à WINGLES
- **Madame SWITALA Virginie**
Hotesse de caisse, LES JARDINS DE ROUVROY, SAINT-LAURENT-BLANGY
demeurant à ROUVROY

Arrondissement de MONTREUIL

- **Madame VILATTE Valerie**
Conseiller vendeur, VERTDIS, SAINT-LAURENT-BLANGY
demeurant à FRUGES

Arrondissement de SAINT-OMER

- **Madame BAUCHET Amélie**
Directrice d agence, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE
demeurant à CAMPAGNE-LÈS-WARDRECQUES
- **Monsieur DEBRYCKE Vianney**
Conducteur installation, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE UNEAL, SAINT-LAURENT-BLANGY
demeurant à AIRE-SUR-LA-LYS
- **Monsieur LEMAIRE Olivier**
Agent de dépôt, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE UNEAL, SAINT-LAURENT-BLANGY
demeurant à FAUQUEMBERGUES

Article 2 : La médaille d'honneur agricole VERMEIL est décernée à :

Arrondissement d'ARRAS

- **Monsieur BARRE Christophe**
Agent administratif, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM
demeurant à BEURAINS
- **Monsieur CANNESSON Régis**
Commercial, SEMENCES DE FRANCE, LA CHAPELLE-D'ARMENTIÈRES
demeurant à BONNIERES
- **Madame DUMETZ Edith**
Conseillère en prévention, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM
demeurant à MONCHY-BRETON
- **Monsieur GAPENNE Franck**
Assistant responsable logistique, TEREOS FRANCE, BOIRY-SAINTE-RICTRUDE
demeurant à AGNY
- **Madame HERBERT Christelle**
Conseillère commerciale en agence, GROUPAMA NORD EST, LILLE
demeurant à VITRY-EN-ARTOIS
- **Monsieur LEBRUN Eric**
Conseiller, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE
demeurant à WAILLY
- **Monsieur LECAT Michel**
Opérateur conditionnement, Groupe BIGARD 62166 St POL/TERNOISE, St Pol S/Ternoise
demeurant à AUXI-LE-CHATEAU

Arrondissement de BETHUNE

- **Monsieur BARRON Patrick**
Directeur d'agence, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE
demeurant à VAUDRICOURT
- **Madame HUART Valérie**
Comptable, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM
demeurant à NEUVE-CHAPELLE
- **Madame LEBLOIS Chrystel**
Coordonnatrice en protection sociale, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM
demeurant à LAVENTIE
- **Madame PATELSKI Yanetta**
Salariée agricole, GROUPAMA NORD EST, LILLE
demeurant à AUCHEL

Arrondissement de BOULOGNE-SUR-MER

- **Madame CHIVET Christine**
Assistant clientèle, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE
demeurant à BEUVREQUEN
- **Madame CORBANESI Marie-Dominique**
Employée de Banque, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE
demeurant à BAINCTHUN

Arrondissement de CALAIS

- **Monsieur LANGLET Franck**
Directeur de groupe d'agences, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE
demeurant à COULOGNE
- **Monsieur MARCOTTE Olivier**
Chauffeur laitier, SODIAAL UNION, VERTON
demeurant à NIELLES-LES-CALAIS

Arrondissement de LENS

- **Monsieur CABRE Thierry**
Architecte Applicatif et Logiciel, CA CONSUMER FINANCE, MASSY
demeurant à MERICOURT
- **Madame CLEMENT Christelle**
Analyste direction bancaire assurances, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD
FRANCE, LILLE
demeurant à MERICOURT

Arrondissement de MONTREUIL

- **Madame CATTEAU Brigitte**
Assistante sociale, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM
demeurant à CAVRON-SAINT-MARTIN
- **Monsieur DEWAILLY Bertrand**
Agent exploitation, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE UNEAL, SAINT-LAURENT-BLANGY
demeurant à PLANQUES
- **Monsieur PROVIN Marc**
Technico commercial, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE UNEAL, SAINT-LAURENT-BLANGY
demeurant à BRIMEUX

Arrondissement de SAINT-OMER

- **Monsieur TROLLE Didier**
Directeur exploitation, ADVITAM PERFORMANCE, SAINT-LAURENT-BLANGY
demeurant à SAINT-AUGUSTIN

Article 3: La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

Arrondissement d'ARRAS

- **Madame BOUTIN Christine**
Ingénieur études, CREDIT AGRICOLE TECHNOLOGIES ET SERVICES, LAXOU
demeurant à FRÉVIN-CAPELLE
- **Madame BULTEL Francine**
Analyste péri-informatique, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE
demeurant à FRÉVIN-CAPELLE
- **Monsieur CUVILLIER Emmanuel**
Chargé d'études systèmes d'information, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM
demeurant à TINCQUES
- **Madame CUVILLIER Véronique**
Agent administratif, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM
demeurant à TINCQUES
- **Monsieur DELATTRE Yves**
Responsable communication, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE
demeurant à ANZIN-SAINT-AUBIN
- **Monsieur HABERT Pierre**
Directeur de groupe d'agences, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, ARRAS
demeurant à ARRAS
- **Madame LAMBERT Corinne**
Ingénieur informatique, CREDIT AGRICOLE TECHNOLOGIES ET SERVICES, LILLE
demeurant à AVESNES-LÈS-BAPAUME
- **Madame LEBRUN Christine**
Employée bancaire, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, ARRAS
demeurant à BERTINCOURT
- **Monsieur MONCHAUX Renaud**
Pilote conditionneuse, CANDIA, AWOINGT
demeurant à MARQUION
- **Monsieur PUERTA Jose**
Chef de quai, VERTDIS, SAINT-LAURENT-BLANGY
demeurant à NUNCQ-HAUTE CÔTE
- **Monsieur SUEUR François**
Employé de banque, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE
demeurant à ANZIN-SAINT-AUBIN

Arrondissement de BETHUNE

- **Monsieur BARRON Patrick**
Directeur d'agence, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE
demeurant à VAUDRICOURT

- **Madame PLATEY Yveline**
Directeur de groupe d'agences, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE
demeurant à VIOLAINES
- **Madame VINCENT Corinne**
Assistante sociale, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM
demeurant à ANNEZIN

Arrondissement de LENS

- **Monsieur STAES Joel**
Préposé silos, TEREOS FRANCE, BOIRY-SAINTE-RICTRUDE
demeurant à LIBERCOURT

Arrondissement de SAINT-OMER

- **Madame DELCROIX Sylvie**
Assistante sociale, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM
demeurant à RENTY

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

Arrondissement d'ARRAS

- **Monsieur BIEBRACH Pascal**
Mécanicien confirmé, TEREOS FRANCE, BOIRY-SAINTE-RICTRUDE
demeurant à DAINVILLE
- **Madame DELASSUS Marie-Madeleine**
Expert pssp, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM
demeurant à AVESNES-LE-COMTE
- **Monsieur DELATTRE Yves**
Responsable communication, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE
demeurant à ANZIN-SAINT-AUBIN
- **Monsieur DEQUEANT Francis**
Responsable de secteur betteravier, TEREOS FRANCE, ORIGNY-SAINTE-BENOITE
demeurant à VITRY-EN-ARTOIS
- **Madame DUMINIL Thérèse-Marie**
Contrôleur, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM
demeurant à FRÉVIN-CAPELLE
- **Madame FABRE Annie**
Assistante de direction, VERTDIS, SAINT-LAURENT-BLANGY
demeurant à BERNEVILLE
- **Monsieur GELE Franck**
Conseiller vendeur, VERTDIS, SAINT-LAURENT-BLANGY
demeurant à FREVENT
- **Monsieur GIEZA Philippe**
Employé de banque, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE
demeurant à ACHICOURT
- **Madame LECLERCQ Véronique**
Chargée d'activités informatiques, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE
demeurant à BIACHE-SAINT-VAAST
- **Monsieur LEFEBVRE Eric**
Contrôleur, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM
demeurant à FAMPOUX
- **Monsieur LUCAS Philippe**
Agent de dépôt conseil, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE UNEAL, SAINT-LAURENT-BLANGY
demeurant à HAUCOURT
- **Monsieur PUCHOIS Yves**
Responsable services, VERTDIS, SAINT-LAURENT-BLANGY
demeurant à AVESNES-LÈS-BAPAUME
- **Monsieur VAAST Bruno**
Mécanicien, TEREOS FRANCE, BOIRY-SAINTE-RICTRUDE
demeurant à BASSEUX

Arrondissement de LENS

- **Monsieur CARON Alain**
Manager, CREDIT AGRICOLE-GROUP INFRASTRUCTURE PLATFORM, PARIS
demeurant à VIMY

Arrondissement de MONTREUIL

- **Monsieur COCATRIX Paul**
Agent d'exploitation, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE UNEAL, SAINT-LAURENT-BLANGY
demeurant à LESPINOY
- **Monsieur LEVEQUE Bruno**
Adjoint jardinerie, VERTDIS, SAINT-LAURENT-BLANGY
demeurant à SAINT-GEORGES

Arrondissement de SAINT-OMER

- **Monsieur BREEMERSCH Pierre**
Directeur de groupe d'agence adjoint, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE
demeurant à BONNINGUES-LÈS-ARDRES

Article 5 : Monsieur le Secrétaire Général et Madame la Sous-Préfète de Boulogne-sur-Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Arras le 23 juin 2020
Le préfet,
Signé Fabien SUDRY

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

- Arrêté préfectoral en date du 3 juillet 2020 autorisant la capture du poisson à des fins sanitaires, scientifiques et écologiques

CONSIDÉRANT que le présent arrêté n'a fait l'objet d'aucune remarque dans le cadre de la participation du public qui s'est tenue du 11 juin au 1er juillet 2020 ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Bénéficiaire de l'autorisation

Le bureau d'études SCE Aménagement et Environnement mandaté par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie est autorisé à capturer du poisson dans les conditions et sous les réserves précisées aux articles suivants.

ARTICLE 2 : Responsables de l'exécution matérielle

Sont désignés en tant que responsables de l'opération :

- Julien TIOZZO
- Arnaud MOREIRA DA SILVA
- Lucas BEDOSSA

Au moins un responsable devra être présent sur les lieux de chaque opération.

ARTICLE 3 : Equipe de pêche

Les personnes susceptibles de participer aux différentes opérations avec les responsables sont les suivantes :

- Anaïs RETHORE
- Lucas BEDOSSA
- Nicolas RAMONT
- Jean-Baptiste BRENELIERE
- Romain HAMON
- Noémie LE HEURTE
- Fanny CAUPOS
- Sylvie GUEVEL
- Sébastien PESET
- Thomas DEBRAY
- Cédric DIEBOLT
- Pierre BOISRAMÉ

ARTICLE 4 : Validité

La présente autorisation est valable à compter de la date de signature du présent arrêté jusqu'au 31 octobre 2020.

ARTICLE 5 : Lieux de capture

La pêche électrique sera réalisée sur la Course, communes de ESTREE, RECQUES-SUR-COURSE et MONTCAVREL selon la cartographie des trois sites de suivi jointe.

ARTICLE 6 : But de l'opération

Ces pêches électriques doivent constituer l'état initial du milieu avant la réalisation des travaux de restauration de la continuité écologique (RCE) au Moulin de Fordres.

ARTICLE 7 : Espèces concernées

Les pêches pourront concerner toutes les espèces de poissons à différents stades de développement.

ARTICLE 8: Moyens de capture autorisés

Sont autorisés pour exercer les opérations de capture, au titre de la présente demande, les moyens de pêche suivants :

- 1- A l'électricité : le matériel utilisé devra être conforme à l'arrêté du 2 février 1989 susvisé et vérifié annuellement par un organisme agréé. Le certificat de conformité devra être présenté à toute demande des services compétents. Les agents utilisant le matériel devront respecter l'arrêté ministériel du 2 février 1989.
- 2- matériel de stockage et biométrie :

Le matériel de capture devra être désinfecté en début et en fin d'intervention.

ARTICLE 9: Destination du poisson capturé

Les différents individus qui seront prélevés lors de cette opération seront stockés dans des viviers en attente de la biométrie afin d'être identifiés, pesés et mesurés avant d'être relâchés dans le cours d'eau.

Toutes les précautions devront être prises pour éviter le stress et la perte des individus capturés et manipulés.

Les espèces nuisibles ou susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques au titre de l'article R 432-5 du code de l'environnement devront être détruites.

ARTICLE 10 : Accord du ou des détenteurs du droit de pêche

Le bénéficiaire ne peut exercer les droits qui sont liés à la présente autorisation que s'il a obtenu l'accord du ou (des) détenteur(s) du droit de pêche. Celui-ci est joint à l'original de la déclaration préalable prévue à l'article 11 du présent arrêté.

ARTICLE 11 : Déclaration préalable

Le bénéficiaire de la présente autorisation est tenu de prévenir :

- le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, le président de la Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) du Pas-de-Calais et le chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) de la date exacte de l'intervention.

Les techniciens ou agents techniques de l'OFB pourront contrôler le déroulement des opérations de pêche électrique.

ARTICLE 12 : Compte rendu des opérations réalisées

Dans le délai d'un mois après l'exécution de l'opération, le bénéficiaire de la présente autorisation est tenu d'adresser un compte rendu détaillé des espèces capturées.

- L'original au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais ;
- Une copie au président de la FDAAPPMA ainsi qu'au chef du service départemental de l'OFB.

ARTICLE 13 : Présentation de l'autorisation

Les bénéficiaires ou le responsable de l'exécution matérielle de l'opération doivent être porteurs de la présente autorisation lors des opérations de capture. Ils sont tenus de la présenter à toute demande des agents commissionnés au titre de la police de la pêche.

ARTICLE 14 : Retrait de l'autorisation

La présente autorisation est personnelle et incessible. Elle peut être retirée à tout moment sans indemnité si le bénéficiaire ne respecte pas les clauses ou les prescriptions qui lui sont liées.

ARTICLE 15 : Voies et délais de recours

Cet arrêté peut être contesté dans les deux mois qui suivent sa publication devant le Tribunal Administratif de LILLE.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision, ou d'un recours hiérarchique adressé au Ministre compétent. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de celui-ci fait naître une décision implicite de rejet qui peut être à son tour déférée au Tribunal administratif dans les deux mois suivants.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 16 : Exécution

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à SCE Aménagement et Environnement – 4 rue Viviani – CS 26220 – 44262 NANTES CEDEX 2, aux maires des communes de ESTREE, RECQUES-SUR-COURSE et MONTCAVREL, au Chef du service Départemental de l'Office Français de la Biodiversité 96 bis route nationale 62120 NORRENT FONTES, au Président de la Fédération des Associations Agréées du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique - rue des Alpes - 62507 ARQUES et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Fait à Arras, le 3 juillet 2020
Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
Signé : Edouard GAYET



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
et de la mer du Pas-de-Calais**

Service de l'Environnement
Unité Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques

ARRAS, le 31 JUIL. 2020

**ARRÊTÉ AUTORISANT LA CAPTURE DU POISSON, A DES FINS SCIENTIFIQUES,
SANITAIRES OU EN CAS DE DÉSÉQUILIBRES BIOLOGIQUES ET POUR LA
REPRODUCTION OU LE REPEUPLEMENT**

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 436-9, L. 432-10, L. 430-1, L. 211-1 et R. 432-6 à R. 432-11 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 16 février 2017 portant nomination de Monsieur Fabien SUDRY, en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2016 portant modification de l'arrêté du 6 août 2013 fixant, en application de l'article R.432-6 du code de l'environnement, la forme et le contenu des demandes d'autorisations prévues au 2° de l'article L.432-10 et à l'article L.436-9 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 2 février 1989 portant dérogation aux prescriptions des articles 11 et 16 du décret du 14 novembre 1988 pour l'utilisation des installations de pêche à l'électricité ;

Vu la circulaire du 29 janvier 2013 relative à l'application de l'arrêté du 25 janvier 2010 modifié établissant le programme de surveillance de l'état des eaux, pour les eaux douces de surface (cours d'eau, canaux et plans d'eau) ;

Vu la demande du 11 mai 2020 présentée par M. Pascal MICHEL, gérant du Bureau d'Études Hydrosphère 2 avenue de la Mare – ZI des Béthunes BP 39088 Saint Ouen L'Aumône - 95072 CERGY PONTOISE Cédex ;

Vu l'avis du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) du 7 juillet 2020 ;

Vu l'avis de la Fédération départementale des Associations Agréées du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) du 19 juin 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-60-45 du 12 décembre 2019 accordant délégation de signature à Monsieur Denis DELCOUR, Directeur départemental des territoires et de la mer ;

Considérant que le présent arrêté n'a fait l'objet d'aucune remarque dans le cadre de la participation du public qui s'est tenue du 9 juillet au 29 juillet 2020 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;

Arrête

Article 1^{er} : Bénéficiaire de l'autorisation

Le Bureau d'études Hydrosphère mandaté par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) est autorisé à capturer du poisson afin de réaliser des inventaires piscicoles à des fins scientifiques dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) dans les conditions et sous les réserves précisées aux articles suivants.

Article 2 : Responsables de l'exécution matérielle

L'une des 3 personnes ci-dessous sera responsable de l'exécution matérielle de la pêche :

- M. Sébastien MONTAGNE ;
- M. Jérémy LECLERE ;
- M. Jacques LOISEAU

Article 3 : Validité

La présente autorisation est valable à compter du 3 août jusqu'au 30 octobre 2020.

Toute demande de report de date devra être effectuée au moins deux semaines avant la date de réalisation projetée.

Article 4 : lieux de capture

Sont concernés les cours d'eau et les communes ci-après :

Code Sandre	Libellé SANDRE	Commune	X Lambert 93	Y Lambert 93	Semaine prévisionnelle
01000274	LA SENSÉE À ETAING	Etaing	699847,45	7020106	S37 (7 au 11/09)
01000827	SCARPE RIVIÈRE à MONT SAINT ELOI	Mont Saint Eloi	677943	7026727	S41 (5 au 9/10)
01001785	LA SOUCHEZ À SOUCHEZ	Souchez	682223,7	7033253	S41
01037000	LA SCARPE CANALISÉE À BREBIÈRES	Biache-St-Vaast	696367	7023180	S39 (21 au 25/09)
01053000	LA LYS RIVIÈRE À DELETES	Delettes	644147	7058242	S37
01066000	LE GUARBECQUE À SAINT VENANT	Saint Venant	667473	7058723	S39

Code Sandre	Libellé SANDRE	Commune	X Lambert 93	Y Lambert 93	Semaine prévisionnelle
01071000	LA LAWE À DIVION	Divion, Houdain	666443	7040951	S37
01101000	L'AA RIVIÈRE À WIZERNES	Wizernes	645653	7068281	S41

Les tronçons sont identifiés sur les cartes annexées

Article 5 : But de l'opération

Cette autorisation concerne les opérations :

- du programme de surveillance de l'État des eaux au titre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) ;

Article 6 : Espèces concernées

Les pêches pourront concerner toutes les espèces de poissons à différents stades de développement.

Article 7 : Moyens de capture autorisés

Les moyens permettant la capture des espèces sont les suivants :

1 - La pêche pratiquée à l'électricité : le matériel utilisé devra être conforme à l'arrêté du 2 février 1989 susvisé et vérifié annuellement par un organisme agréé. Le certificat de conformité devra être présenté à toute demande des services compétents. Les agents utilisant le matériel devront respecter l'arrêté ministériel du 2 février 1989.

2 - Petite embarcation motorisée, le cas échéant.

Il sera mis en place les mesures prophylactiques, ainsi que la désinfection du matériel (notamment de pêche, de biométrie et équipements individuels) ayant été en contact avec l'eau pour éviter les risques de propagation d'agents pathogènes et/ou d'espèces invasives d'un bassin versant à un autre.

Article 8 : Destination du poisson capturé

Les poissons capturés seront remis à l'eau vivants sur le même secteur après avoir été répertoriés, mesurés et pesés. Toutes les précautions devront être prises pour éviter le stress et la perte des individus capturés et manipulés.

Les poissons capturés dont l'espèce est nuisible ou susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques au titre de l'article R 432-5 du code de l'Environnement devront être détruits. Les poissons en mauvais état sanitaire seront également détruits.

Article 9 : Accord du ou des détenteurs du droit de pêche

Les agents publics de l'administration ou les agents privés mandatés par l'administration, ont la faculté d'accéder aux cours d'eau et plans d'eau sans avoir à solliciter l'autorisation du propriétaire (programme de surveillance de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) – circulaire du 29 janvier 2013 relative à l'application de l'arrêté du 25 janvier 2010 modifié établissant le programme de surveillance de l'état des eaux, pour les eaux douces de surface (cours d'eau, canaux et plans d'eau).

Le bureau d'études hydrosphère est chargé d'adresser un courrier aux maires des communes de ETAING, MONT SAINT ELOI, SOUCHEZ, BIACHE SAINT VAAST, DELETTES, SAINT VENANT, DIVION, HOUDAIN et WIZERNES précisant la date, le lieu et la nature de l'intervention.

Le bureau d'études hydrosphère informera les propriétaires en cas de nécessité d'accès sur leurs parcelles, les AAPPMA concernées et la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la date, du lieu et de la nature de l'intervention.

Article 10 : Déclaration préalable

Le bénéficiaire de la présente autorisation est tenu d'adresser, une semaine au moins avant chaque opération, une déclaration écrite précisant le programme, les dates, heures et lieux d'intervention localisés sur un extrait de carte au 1/25000.

Cette déclaration sera adressée à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, à M. le Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, à M. le Chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité ainsi qu'au Directeur Interrégional de l'Office Français de la Biodiversité.

Les inspecteurs de l'environnement des services en charge de la police de l'eau pourront vérifier à tout moment les conditions d'exécution de l'autorisation.

Article 11 : Compte rendu d'exécution

Un compte rendu précisant les conditions de réalisation des opérations et détaillant les résultats des captures (liste des espèces, nombre d'individus, par classe de taille, etc.) sera établi dans un délai de 6 mois à compter de la signature du présent arrêté : l'original sera transmis à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais ainsi qu'une copie au Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, au Chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité et au Directeur Interrégional de l'Office Français de la Biodiversité.

Article 12 : Présentation de l'autorisation

Le bénéficiaire ou le responsable de l'exécution matérielle de l'opération doit être porteur de la présente autorisation lors des opérations de capture. Il est tenu de la présenter à toute demande des agents commissionnés au titre de la police de la pêche.

Article 13 : Retrait de l'autorisation

La présente autorisation est personnelle et incessible. Elle peut être retirée à tout moment sans indemnité si le bénéficiaire ne respecte pas les clauses ou les prescriptions qui lui sont liées.

Article 14 : Voies et délais de recours

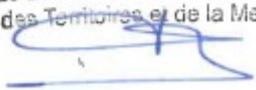
Cet arrêté peut être contesté dans les deux mois qui suivent sa publication devant le Tribunal Administratif de LILLE.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision, ou d'un recours hiérarchique adressé au Ministre compétent. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de celui-ci fait naître une décision implicite de rejet qui peut être à son tour déferée au Tribunal administratif dans les deux mois suivants.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 15 : Exécution

Le Préfet du Pas-de-Calais, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, le Commandant du Groupement de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à M. Pascal MICHEL - Hydrosphère – 2 avenue de la Mare – ZI des Béthunes – BP 39088 Saint Ouen l'Aumône - 95072 CERGY PONTOISE CEDEX, au Président de la Fédération des Associations Agréées du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique – rue des Alpes – 62510 ARQUES, aux maires des communes de ETAING, MONT SAINT ELOI, SOUCHEZ, BIACHE SAINT VAAST, DELETTES, SAINT VENANT, DIVION, HOUDAIN et WIZERNES, au Chef du Service Départemental de l'Office Français de la Biodiversité, 96 route nationale - 62120 NORRENT FONTES, au Directeur Interrégional de l'Office Français de la Biodiversité (OFB). et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

Denis DELCOUR

- Arrêté préfectoral en date du 15 juillet 2020 portant Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement - Travaux de restauration de la continuité écologique sur la Scarpe rivière et ses affluents sur les Communes de AGNEZ-LES-DUISANS, DUISANS, GOUVES, LATTRE-SAINT-QUENTIN, MAROEUIL, MONTENESCOURT - Communauté Urbaine d'Arras et Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Considérant que la Communauté Urbaine d'Arras et la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois interviennent déjà sur la Scarpe rivière et ses affluents pour assurer leur entretien ;

Considérant que la Communauté Urbaine d'Arras et la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ont également une volonté forte de restaurer la continuité écologique de ces cours d'eau qui implique de travailler sur les ouvrages qui sont sur du domaine privé ;

Considérant que les ouvrages hydrauliques visés par les travaux d'effacement envisagés constituent un obstacle à la continuité écologique, en tant qu'ils font obstacles au transport des sédiments et à la migration des espèces piscicoles en direction des milieux au sein desquels ces espèces peuvent se reproduire, et qu'il convient de rétablir la continuité écologique du cours d'eau « de la Scarpe et ses affluents » au droit de ces ouvrages ;

Considérant que les travaux de restauration écologique envisagés vont permettre la remise à l'état naturel des milieux aquatiques concernés et la restauration d'une zone naturelle favorable à la biodiversité du site ;

Considérant que les travaux envisagés, en assurant le bon état écologique des cours d'eau, contribuent à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau, objectif fixé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau du 23 octobre 2000 ;

Considérant que le projet présente un caractère d'intérêt général en permettant la restauration de la continuité écologique dans une démarche globale de maintien et d'amélioration de l'état écologique de l'écosystème de la Scarpe rivière et ses affluents et que la restauration de la continuité écologique est un élément essentiel de la lutte pour la reconquête de la biodiversité aquatique ;

Considérant que la Communauté Urbaine d'Arras et la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois sont habilités, en application de l'article L.211-7 du code de l'Environnement, à utiliser les articles L.151-36 à L.151-40 du code Rural et de la Pêche Maritime pour entreprendre ces travaux qui présentent un caractère d'intérêt général ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais ;

Arrête

TITRE I : OBJET DE L'ARRÊTÉ

Article 1 : Déclaration d'intérêt général de l'opération

Les travaux de restauration de la continuité écologique sur la Scarpe rivière et ses affluents sur le territoire des communes de AGNEZ-LES-DUISANS, DUISANS, GOUVES, LATTRE-SAINT-QUENTIN, MAROEUIL, MONTENESCOURT sont déclarés d'intérêt général pour une durée de 5 ans à compter de la signature du présent arrêté.

Si dans un délai de 3 ans à compter de la signature du présent arrêté, les travaux, actions, ouvrages ou installations visés ci-dessous n'ont pas fait l'objet d'un commencement de réalisation substantiel, la présente déclaration d'intérêt général deviendra caduque, conformément à l'article R.214-97 du code de l'environnement.

La Communauté Urbaine d'Arras et la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois se substituent aux propriétaires riverains de la Scarpe rivière et ses affluents pour la réalisation des travaux de restauration de la continuité écologique de cours d'eau.

Dans le cadre de l'article L.211-7 du code de l'environnement, la Communauté Urbaine d'Arras et la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois entreprendront l'ensemble des travaux de restauration de la continuité écologique visant une démarche globale de maintien et d'amélioration de l'état écologique de l'écosystème, qui présentent un caractère d'intérêt général.

Les travaux de restauration de la continuité écologique sur la Scarpe rivière et ses affluents entrepris par la Communauté Urbaine d'Arras et la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois concernent la Scarpe, l'Ugy, le Ru, le Rau situés sur le territoire des communes de AGNEZ-LES-DUISANS, DUISANS, GOUVES, LATTRE-SAINT-QUENTIN, MAROEUIL, MONTENESCOURT (voir le plan de localisation annexé).

S'agissant de travaux de restauration des milieux aquatiques n'entraînant aucune expropriation et le permissionnaire ne prévoyant pas de demander une participation financière aux personnes intéressées, l'exécution des travaux est dispensée d'enquête publique conformément à l'article L.151-37 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Article 2 : Caractéristiques des travaux de restauration de la continuité écologique

L'ensemble des travaux a été défini après une phase de diagnostic. La phase opérationnelle prévoit 7 sites à aménager :

1 gué sauvage à aménager :

- Aménagement du gué de MONTENESCOURT ;

5 ouvrages où il s'agit de supprimer des buses, de réaménager le lit des cours d'eau et de créer de nouveaux ouvrages de franchissement adaptés dans le but de restaurer la continuité écologique de la Scarpe rivière et de ses affluents :

- OH41 sur l'Ugy situé sur le territoire de la commune de LATTRE-SAINT-QUENTIN ;
- OH42 sur l'Ugy situé sur le territoire de la commune de LATTRE-SAINT-QUENTIN ;
- OH56 sur le Ru situé sur le territoire de la commune de GOUVES ;
- OH58 sur le Ru situé sur le territoire de la commune de AGNEZ-LES-DUISANS ;
- OH66 sur le Rau situé sur le territoire de la commune de DUISANS ;

1 création de passe naturelle :

- OH28 sur la Scarpe situé sur le territoire de la commune de MAROEUIL.

Article 3 : Coût et financement des travaux

L'estimation du coût total du programme de restauration de la Scarpe et affluents s'élève à 406 000 € HT.

Le financement revenant à la Communauté Urbaine d'Arras et à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois est de 20 % maximum du montant total du programme de restauration de la Scarpe et affluents.

Les financements viendront :

de Communauté Urbaine d'Arras et la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois sur leurs fonds propres ;
de l'Agence de l'Eau ;
du Fonds Européen de Développement Économique Régional.

Titre II : PRESCRIPTIONS

Article 4 : Prescriptions générales applicables aux travaux en rivière

Outre le respect des mesures correctives figurant au dossier, le permissionnaire devra également veiller au respect des préconisations suivantes :

Pollution

– Les bases de chantier devront être éloignées au maximum du cours d'eau et être situées hors zone inondable. Un accord écrit des propriétaires ou des locataires concernés sera nécessaire avant toute installation.

– Le stockage des produits polluants sera interdit à proximité du chantier. Ceux-ci devront être établis sur des aires étanches, en dehors du lit majeur. Les ravitaillements des engins en carburant et lubrifiant se feront par des citernes étanches transportées par des véhicules tout terrain de liaison. Ces véhicules contiendront un barrage anti-pollution utilisable rapidement en cas de pollution accidentelle.

– Pendant l'exécution des travaux, toutes les précautions seront prises pour empêcher les rejets et les ruissellements polluants au cours d'eau (engins mécaniques, matériel de battage, aire de stockage, etc.) et pour limiter la mise en suspension des sédiments.

– Toutes les précautions seront prises pour empêcher une quelconque pollution des eaux souterraines.

– Les matériaux mis en œuvre ne devront pas altérer la qualité de l'eau du cours d'eau.

– Des dispositifs filtrants de type bottes de paille seront mis en place pour toute opération à même de générer un départ de matières en suspension en aval dans le cours d'eau.

– L'utilisation d'huiles biologiques biodégradables sera préférée à toute autre utilisation de lubrifiant en phase travaux.

– Le stockage des produits polluants et la réalisation d'action de manutention de produits dangereux (carburant ou autres hydrocarbures par exemple) seront interdits à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée de captage.

Inondation

– Pendant l'exécution des travaux, toutes les précautions seront prises pour ne pas provoquer d'inondation ou aggraver la vulnérabilité des autres occupants de la zone au regard des risques d'inondation.

Surveillance et entretien

– Une surveillance constante est nécessaire durant toute la phase travaux. Des moyens d'intervention devront être disponibles à tout moment pour permettre un retrait rapide des installations pouvant être soumises au risque d'inondation ou susceptibles d'augmenter ce risque.

Article 5 : Prescriptions spécifiques au projet

Période de réalisation des travaux

– Les travaux impactant le lit mineur seront réalisés entre le 15 juin et le 15 octobre d'une même année afin de prévenir toute atteinte aux déplacements des espèces piscicoles, à leur reproduction et au développement des juvéniles (espèce repère : la Truite / contexte salmonicole).

– Les travaux impactant la ripisylve seront réalisés entre le 15 août de l'année n et le 31 mars de l'année n+1 afin de prévenir toute atteinte à la nidification et à la reproduction des oiseaux.

– Dans le cadre du traitement des invasives, la période d'arrachage et de fauche interviendra hors période de fructification afin de limiter toute dissémination.

Titre III – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 6 : Caractère de l'acte

Le présent arrêté est accordé à titre personnel, précaire et révocable sans indemnité de l'État exerçant ses pouvoirs de police.

Faute par le permissionnaire de se conformer aux dispositions prescrites, l'administration pourra prononcer la déchéance du présent arrêté et, prendre les mesures nécessaires pour faire disparaître aux frais du permissionnaire tout dommage provenant de son fait, ou pour prévenir ces dommages dans l'intérêt de l'environnement, de la sécurité et de la santé publique, sans préjudice de l'application des dispositions pénales relatives aux infractions au code de l'environnement.

Il en sera de même dans le cas où, après s'être conformé aux dispositions prescrites, le permissionnaire changerait ensuite l'état des lieux fixé par le présent arrêté, sans y être préalablement autorisé, ou s'il ne maintenait pas constamment les installations en état normal de bon fonctionnement.

Article 7: Déclaration des incidents ou accidents

Le permissionnaire est tenu de déclarer au préfet, dès qu'il en a connaissance, les accidents ou incidents intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet du présent arrêté qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 211-1 du code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le préfet, le maître d'ouvrage devra prendre ou faire prendre toutes dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

Le permissionnaire demeure responsable des accidents ou dommages qui seraient la conséquence de l'activité ou de l'exécution des travaux et de l'aménagement.

Article 8 : Accès aux installations

Les agents chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques auront libre accès aux installations, ouvrages, travaux ou activités autorisés par le présent arrêté, dans les conditions fixées par le code de l'environnement. Ils pourront demander communication de toute pièce utile au contrôle de la bonne exécution du présent arrêté.

Article 9 : Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 10 : Autres réglementations

Le présent arrêté ne dispense en aucun cas le permissionnaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par les autres réglementations.

Article 11 : Publication et information des tiers

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais. Il sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais pour une durée minimale de 4 mois.

Un extrait du présent arrêté énumérant notamment les motifs qui ont fondé la décision ainsi que les principales prescriptions auxquelles cet acte est soumis sera affiché pendant une durée minimale d'un mois dans les mairies de AGNEZ-LES-DUISANS, DUISANS, GOUVES, LATTRE-SAINT-QUENTIN, MAROEUIL, MONTENESCOURT. Un procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité sera dressé par les soins de Mesdames et Messieurs les Maires.

Un exemplaire du dossier de déclaration sera mis à la disposition du public pour information pendant deux mois sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais, ainsi que dans les mairies de AGNEZ-LES-DUISANS, DUISANS, GOUVES, LATTRE-SAINT-QUENTIN, MAROEUIL, MONTENESCOURT.

Article 12 : Voies et délais de recours

Conformément à l'article L. 181-17 du Code de l'Environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Lille dans les délais prévus à l'article R. 181-50 du même code :

1° Par le bénéficiaire de l'autorisation, dans un délai de deux mois à compter du jour où la décision lui a été notifiée ;

2° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L. 181-3, dans un délai de quatre mois à compter de :

a) L'affichage en mairie dans les conditions prévues au 2° de l'article R. 181-44 ;

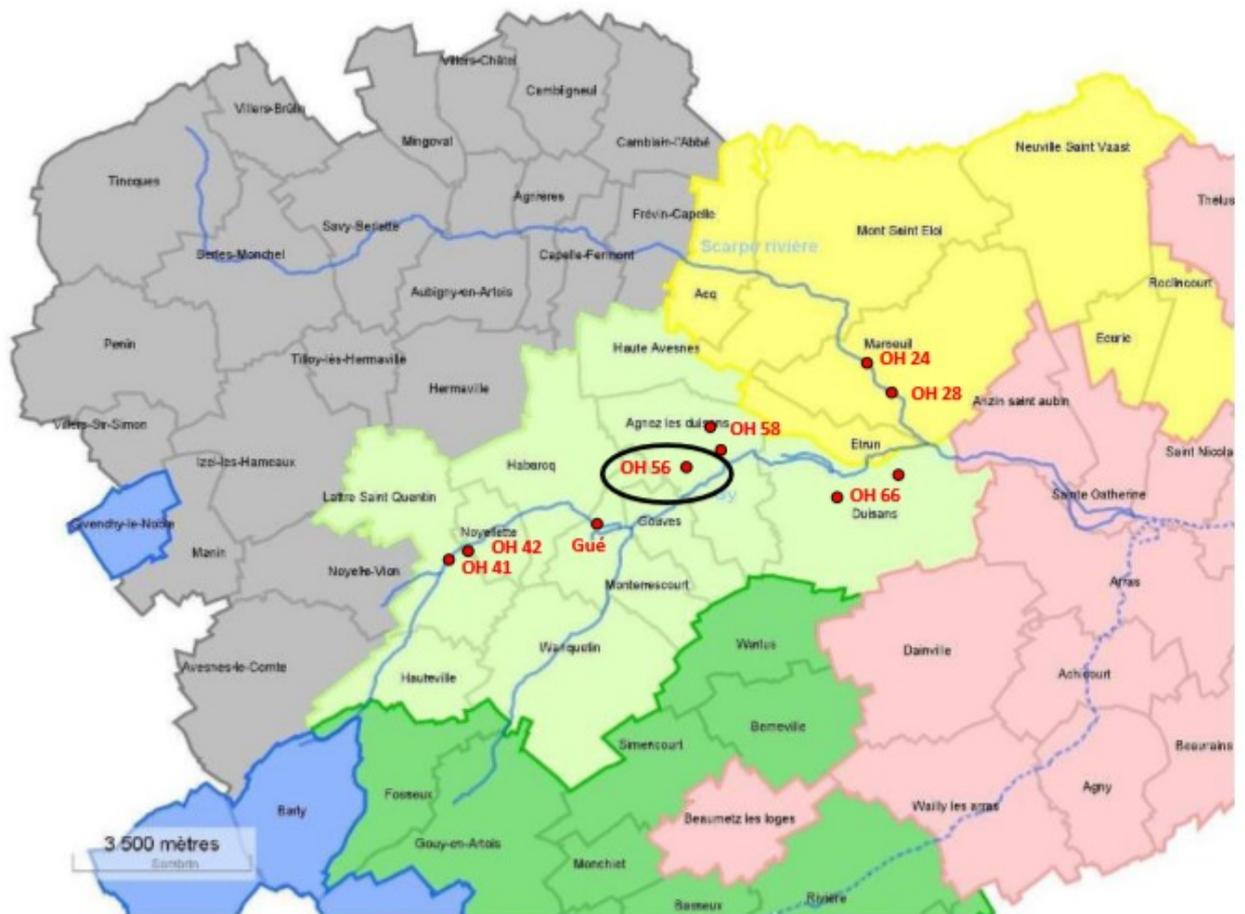
b) La publication de la décision sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais.
Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 13 : Exécution

Le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais ainsi que le Directeur Départemental du Territoire et de la Mer du Pas-de-Calais, la Communauté Urbaine d'Arras et la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est notifié au porteur de projet.

Fait à Arras le 15 juillet 2020
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général Adjoint
Signé : Franck BOULANJON

Plan de localisation des travaux de restauration de la continuité écologique



- Arrêté en date du 31 juillet 2020 autorisant la capture des écrevisses à des fins d'inventaires et de suivis scientifiques

Considérant l'intérêt scientifique de réaliser des inventaires afin de déterminer la présence d'écrevisses allochtones, susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques ;

Considérant que le présent arrêté n'a fait l'objet d'aucune remarque dans le cadre de la participation du public qui s'est tenue du 9 juillet au 29 juillet 2020 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;

Arrête

Article 1er : Bénéficiaire de l'autorisation

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est autorisé à capturer et identifier des écrevisses dans le cadre d'un inventaire et de suivis scientifiques dans le marais Audomarois, réseau des rivières de la 7ème section des Wateringues dans les conditions et sous les réserves précisées aux articles suivants.

Article 2 : Responsables de l'exécution matérielle

La capture des écrevisses ne pourra être réalisée qu'en présence de :

- M. Mathieu LORTHIOIS, chargé d'études marais audomarois pour le PNR des Caps et Marais d'Opale,
- M. Jonathan DOIT, stagiaire.

Article 3 : Validité

La présente autorisation est valable à compter de la signature du présent arrêté jusqu'au 30 septembre 2020.
Toute demande de report de date devra être effectuée au moins deux semaines avant la date de réalisation projetée.

Article 4 : Lieux de capture

Ces pêches pourront avoir lieu sur le territoire des communes de : ARQUES, CLAIRMARAIS et SAINT OMER (voir carte annexée).

Article 5 : Espèces concernées

Ces pêches pourront concerner :

les écrevisses allochtones : Ecrevisse américaine (*Orconectes limosus*), potentiellement Ecrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*) et Ecrevisse de Californie (*Pacifastacus leniusculus*).

Article 6 : Moyens de capture autorisés

Les captures se feront uniquement à l'aide de nasses à double entrée de marque Pirat.

Les prospections successives de 5 secteurs du réseau wateringues se feront à l'aide de 14 nasses. Les nasses seront actives 3 jours par secteurs avec 3 relèves, tous les jours (pose le lundi, 1ère relève le mardi, 2ème relève le mercredi et dernière relève le jeudi).

Il sera mis en place les mesures prophylactiques, ainsi que la désinfection du matériel (notamment de pêche, de biométrie et équipements individuels) ayant été en contact avec l'eau pour éviter les risques de propagation d'agents pathogènes et/ou d'espèces invasives d'un bassin versant à un autre. Ce, conformément au protocole national en vigueur à l'OFB, utilisant le Virkon fourni en annexe.

Afin d'éviter toute erreur de détermination des espèces identifiées, une photographie de qualité suffisante est souhaitée pour chaque espèce d'écrevisse ou de poisson.

Article 7 : Destination du poisson capturé

Les espèces allochtones seront châtrées ou détruites sur place et les espèces autochtones (si présentes) seront relâchées immédiatement sur le lieu de capture. Les espèces piscicoles capturées seront remises à l'eau dès la relève des engins après avoir été identifiées.

Toute capture d'autres espèces nuisibles ou susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques au titre de l'article R 432-5 du code de l'environnement devront être détruites. Les poissons en mauvais état sanitaire seront également détruits

Article 8 : Accord du ou des détenteurs du droit de pêche

Le bénéficiaire ne peut exercer les droits qui sont liés à la présente autorisation que s'il a obtenu l'accord du ou des détenteurs du droit de pêche. Celui-ci est joint à l'original de la déclaration préalable prévue à l'article 9 du présent arrêté.

Article 9 : Déclaration préalable

Le bénéficiaire de la présente autorisation est tenu d'adresser, une semaine au moins avant chaque opération, une déclaration écrite précisant les dates des inventaires. Cette déclaration sera adressée au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, au Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et au Chef du Service Départemental de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Les inspecteurs de l'environnement des services en charge de la police de l'eau pourront vérifier à tout moment les conditions d'exécution de l'autorisation.

Par ailleurs, le bénéficiaire informera les gestionnaires de la 7ème section de wateringues des lieux et dates de captures.

Article 10 : Compte rendu d'exécution

Dans un délai de 3 mois après l'exécution de cette opération, le bénéficiaire de la présente autorisation est tenu d'adresser un compte rendu précisant les résultats des captures : L'original sera transmis à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-

Calais ainsi qu'une copie au Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et au Chef du Service Départemental de l'Office Français de la Biodiversité.

Article 11 : Présentation de l'autorisation

Le bénéficiaire ou le responsable de l'exécution matérielle de l'opération doit être porteur de la présente autorisation lors des opérations de capture. Il est tenu de la présenter à toute demande des agents commissionnés au titre de la police de la pêche.

Article 12 : Retrait de l'autorisation

La présente autorisation est personnelle et incessible. Elle peut être retirée à tout moment sans indemnité si le bénéficiaire ne respecte pas les clauses ou les prescriptions qui lui sont liées.

Article 13 : Voies et recours

Cet arrêté peut être contesté dans les deux mois qui suivent sa publication devant le Tribunal Administratif de LILLE. Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision, ou d'un recours hiérarchique adressé au Ministre compétent. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de celui-ci fait naître une décision implicite de rejet qui peut être à son tour déférée au Tribunal administratif dans les deux mois suivants. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 14 : Exécution

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, Le Sous-Préfet de SAINT-OMER, Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Pas-de-Calais, les Maires des communes de ARQUES, CLAIRMARAIS et SAINT OMER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée au Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale BP 22 – 62142 LE WAST, au Président de la Fédération des Associations Agréées du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique - rue des Alpes – 62507 ARQUES, au Chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) 96 bis Route Nationale 62120 NORRENT FONTES et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Fait à Arras le 31 juillet 2020
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
Signé : Denis DELCOUR

DIRECCTE HAUTS-DE-FRANCE – UNITÉ TERRITORIALE DU PAS -DE-CALAIS

- Arrêté en date du 03 août 2020 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et organisation des intérim - unité départementale du Pas-de-Calais

Article 1.1 : Les inspecteurs et contrôleurs du travail dont les noms suivent sont chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les entreprises relevant des sections d'inspection du travail composant l'unité de contrôle 01 – ARRAS :

Adresse : 5, rue Pierre Bérégovoy 62000 ARRAS
Responsable de l'unité de contrôle : M. Samuel RENARD

Section 01-01 – Arras – Aubigny : M. LORIEUX Jean-Pierre, Inspecteur du Travail
Section 01-02 – Arras – Fruges : M. CHABRIEZ Alexandre, Inspecteur du Travail
Section 01-03 - Arras – Hesdin : Mme Sylvie DEIANA, Inspectrice du Travail
Section 01-04 - Avion et Transports : M. Emile BARBAROSSA, Inspecteur du Travail
Section 01-05 - Monchy : M. Olivier GERMAIN, Inspecteur du Travail
Section 01-06 – Ruitz : Mme Anna JOUD-DEBAS, Inspectrice du Travail
Section 01-07 - Saint Laurent – Blangy : Mme Eliane FERBUS, Inspectrice du Travail
Section 01-08 – Saint Pol : Mme CARLIER Julie, Inspectrice du Travail
Section 01-09 – Tilloy : Mme LOTTE Catherine, Inspectrice du Travail
Section 01-10 - Agriculture Pas-de-Calais Nord : M. Christophe LIPCZAK, Inspecteur du Travail
Section 01-11 - Agriculture Pas-de-Calais Sud : Mme MONNET Laetitia, Inspectrice du Travail

Article 1.2 :

a/ En raison de l'empêchement de l'agent de contrôle de la section 01-01 ne lui permettant pas d'assurer ses missions d'inspection de la législation du travail au sein du siège de la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment et autres activités (Université des Compagnons – FCMB) – 23 avenue Paul Michonneau, 62000 Arras, ces missions sont confiées à l'Inspectrice du Travail de la section 01-09

b/ En raison de l'empêchement de l'agent de contrôle de la section 01-09 ne lui permettant pas d'assurer ses missions d'inspection de la législation du travail au sein de la SAS Société Nouvelle Electric Service et de la SAS Energiebat (FIDE) sises 44 avenue d'Immercourt, 62217 Tilloy Les Mofflaines, ces missions sont confiées à l'Inspecteur du Travail de la section 01-01

d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-05, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-01.

- L'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section 01-09 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 01-03, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-11, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-05, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-01, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-02, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-04, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-10, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-06, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-08.

- L'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section 01-10 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 01-11, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-04, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-08, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-03, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-06, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-05, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-01, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-09, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-02.

- L'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section 01-11 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 01-10, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-01, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-08, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-09, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-05, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-06, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-03, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-02, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-04.

Article 1.4 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de tous les agents de contrôle affectés au sein de l'unité de contrôle faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par le responsable de l'unité de contrôle d'ARRAS.

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle est assuré par le responsable de l'unité de contrôle de BETHUNE SAINT-OMER ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle de BOULOGNE LITTORAL ou, en cas d'absence ou d'empêchement, par le responsable de l'unité de contrôle de LENS HENIN.

Article 2.1 : Les inspecteurs et contrôleurs du travail dont les noms suivent sont chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les entreprises relevant des sections d'inspection du travail composant l'unité de contrôle 02 – LENS HENIN :

Adresse : 95, avenue Van Pelt 62300 LENS

Responsable de l'unité de contrôle : Mme Catherine HERLEM

Section 02-01 – Loison-sous-Lens - Transports : M. Christophe LAIGNEL, inspecteur du travail
Section 02-02 – Hémin-Beaumont : Mme Nathalie LESNE, inspectrice du travail
Section 02-03 – Lens Sud – Harnes : Mme Clotilde PENNEQUIN, inspectrice du travail
Section 02-04 – Lens Ouest – Liévin Nord : M. Patrick DUBUS, inspecteur du travail
Section 02-05 – Carvin : Mme Patricia LAUDE, inspectrice du travail
Section 02-06 – Douvrin – Liévin Sud : M. Rémy BELLOIS, inspecteur du travail
Section 02-07 – Noyelles-Godault : Mme Carole CREPIN, inspectrice du travail
Section 02-08 – Vendin – Lens Nord : Mme Régine QUENU, contrôleur du travail

Article 2.2 : Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11-2° du code du travail, le contrôle des établissements d'au moins cinquante salariés est confié aux inspecteurs du travail mentionnés ci-dessous pour les sections suivantes :

Section 02-08 : l'inspecteur du travail de la section 02-05

Article 2.3 : En raison de l'empêchement de l'agent de contrôle de la section 02.02 ne lui permettant pas d'assurer ses missions d'inspection de la législation du travail au sein du siège de l'APEI Hémin Carvin et environs – Résidence les Charmes – Boulevard Jean Moulin à Hémin Beaumont et au sein de ses établissements relevant de la section 02.02, ces missions sont confiées à l'inspecteur du travail de la section 02.05.

Article 2.4 : En raison de l'empêchement de l'agent de contrôle de la section 02.03 ne lui permettant pas d'assurer ses missions d'inspection de la législation du travail au sein des établissements de Pôle Emploi présents sur ladite section, ces missions sont confiées à l'inspecteur du travail de la section 02.06.

Article 2.5 : En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés aux articles 2-1 à 2-4, l'intérim de contrôle est organisé selon les modalités ci-après :

- L'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section 02-01 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 02-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 02-03 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 02-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 02-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 02-06 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 02-07 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 02-08,

- L'intérim de l'inspecteur du travail en charge de la section 02-06 est assuré par l'inspecteur du travail en charge de la section 02-07, ou en cas d'absence ou d'empêchement par celui de la section 02-01, ou en cas d'absence ou d'empêchement par celui de la section 02-02, ou en cas d'absence ou d'empêchement par celui de la section 02-03, ou en cas d'absence ou d'empêchement par celui de la section 02-04, ou en cas d'absence ou d'empêchement, par celui de la section 02-05.

- L'intérim de l'inspecteur du travail en charge de la section 02-07 est assuré par l'inspecteur du travail en charge de la section 02-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 02-02, ou en cas d'absence ou d'empêchement par celui de la section 02-03, ou en cas d'absence ou d'empêchement par celui de la section 02-04, ou en cas d'absence ou d'empêchement par celui de la section 02-05, ou en cas d'absence ou d'empêchement, par celui de la section 02-06.

Article 2.8 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de tous les agents de contrôle affectés au sein de l'unité de contrôle faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par le responsable de l'unité de contrôle de LENS HENIN.

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle est assuré par le responsable de l'unité de contrôle d'ARRAS ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle de BETHUNE SAINT OMER ou, en cas d'absence ou d'empêchement, par le responsable de l'unité de contrôle de BOULOGNE LITTORAL.

Article 3.1 : Les inspecteurs et contrôleurs du travail dont les noms suivent sont chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les entreprises relevant des sections d'inspection du travail composant l'unité de contrôle 03 – BETHUNE SAINT OMER :

Adresse : 16, rue Gaston Defferre 62048 BETHUNE

Responsable de l'unité de contrôle : M. Eric MANNER

Section 03-01 – Wardrecques : non pourvue

Section 03-02 – Aire-sur-la-Lys : Mme Cécile DUCROCQ, inspectrice du travail

Section 03-03 – Arques – Longuenesse : M. Stéphane VERLEENE, inspecteur du travail

Section 03-04 – Béthune – Auchel : Mme Virginie HADJAM, inspectrice du travail

Section 03-05 – Bruay la Buissière : Mme Estelle LECLERCQ, inspectrice du travail

Section 03-06 – Lestrem : M. Hakim EL FATTAH, inspecteur du travail

Section 03-07 – Béthune – Beuvry : M. David LANNOY, inspecteur du travail

Section 03-08 – Béthune – Littoral et Transport : Mme Annie VAN POUCKE, inspectrice du travail

Article 3.2 : En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 3-1, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après :

- L'intérim de l'agent de contrôle chargé de la section 03-02 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 03-07 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-05, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-03 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par celui de la section 03-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle.

- L'intérim de l'agent de contrôle chargé de la section 03-03 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 03-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-07 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle.

- L'intérim de l'agent de contrôle chargé de la section 03-04 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 03-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-07 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-03 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-02.

- L'intérim de l'agent de contrôle chargé de la section 03-05 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 03-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-07 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par celui de la section 03-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-03 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle.

- L'intérim de l'agent de contrôle chargé de la section 03-06 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 03-07 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-03 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-05.

- L'intérim de l'agent de contrôle chargé de la section 03-07 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 03-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-03 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle.

- L'intérim de l'agent de contrôle chargé de la section 03-08 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 03-03 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par celui de la section 03-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par celui de la section 03-07, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par celui de la section 03-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle.

Article 3.3 :

- L'intérim de la section d'inspection du travail 03-01 – Wardrecques, non pourvue par un agent titulaire, est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 03-03 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'agent de contrôle en charge de la section 03-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par celui de la section 03-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par celui de la section 03-07 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle.

Article 3.4 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de tous les agents de contrôle affectés au sein de l'unité de contrôle faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par le responsable de l'unité de contrôle de BETHUNE SAINT-OMER.

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle est assuré par le responsable de l'unité de contrôle de BOULOGNE LITTORAL ou en cas d'absence ou d'empêchement, par le responsable de l'unité de contrôle de LENS HENIN ou, en cas d'absence ou d'empêchement, par le responsable de l'unité de contrôle d'ARRAS.

Article 4.1 : Les inspecteurs et contrôleurs du travail dont les noms suivent sont chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les entreprises relevant des sections d'inspection du travail composant l'unité de contrôle 04 – BOULOGNE – LITTORAL :

Adresse : Quai Gambetta – Immeuble D 62321 BOULOGNE SUR MER

Responsable de l'unité de contrôle : Mme Catherine PERRELLO

Section 04-01 – Coquelles et Ferroviaire : M. Frédéric GREUEZ, inspecteur du travail
Section 04-02 – Calais – Coulogne : Mme Valérie NOYELLE, inspectrice du travail
Section 04-03 – Calais – Guînes : non pourvue
Section 04-04 – Calais – Saint-Martin-lès-Boulogne : Mme Virginie GOURDIN, inspectrice du travail
Section 04-05 – Boulogne – Outreau : non pourvue
Section 04-06 – Boulogne – Le Portel : non pourvue
Section 04-07 - Boulogne – Marquise : Cathy BIENIOSZEK, inspectrice du travail
Section 04-08 – Le Touquet : Mme Caroline ROUSSEL, inspectrice du travail
Section 04-09 – Berck Montreuil : non pourvue
Section 04-10 – Lumbres : Mme Eléonore TONNEL, inspectrice du travail
Section 04-11 – Berck Maritime : M. Erick VERHAEGHE, inspecteur du travail

Article 4.2 : En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 4-1, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après :

L'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section 04-01 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 04-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-11 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-10 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-07 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle.

L'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section 04-02 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 04-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-07 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-10 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-11 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle.

L'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section 04-04 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 04-10 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-11 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-07 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle.

L'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section 04-07 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 04-11 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-10 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle.

L'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section 04-08 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 04-07 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-11 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-10 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle.

L'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section 04-10 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 04-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-11 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-07 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle.

L'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section 04-11 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 04-07 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-10 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle.

Article 4.3 :

L'intérim de la section d'inspection du travail 04-03, non pourvue par un agent titulaire, est assuré comme suit :
par l'agent de contrôle en charge de la section 04-02 en ce qui concerne la commune de Calais, à l'exception de la partie de la commune comprise entre la rue du nord, la route de Gravelines et la limite de la commune avec celle de Marck ;
par l'agent de contrôle en charge de la section 04-01 en ce qui concerne les communes de Caffiers, Ferques, Fiennes, Guines, Hames-Boucres, Landrethun-le-Nord, Leubringhen, Leulinghen Bernes, Nielles-les-Calais, Pihen-les-Guines, Réty, Saint-Tricat et Wierre-Effroy ;

et par l'agent de contrôle en charge de la section 04-04 en ce qui concerne les autres communes relevant de la section 04-03 et la partie de la commune comprise entre la rue du nord, la route de Gravelines et la limite de la commune avec celle de Marck, la rue du Nord et la route de Gravelines étant incluses.

L'intérim de la section d'inspection du travail 04-05 – Boulogne – Outreau, non pourvue par un agent titulaire, est assuré comme suit :
par l'agent de contrôle en charge de la section 04-07 en ce qui concerne les communes de Baincthun et Condette,
par l'agent de contrôle en charge de la section 04-10 en ce qui concerne les communes de Echinghen, Hesdin-L'Abbé et Isques
par le Responsable de l'unité de contrôle en ce qui concerne les communes d'Outreau et Saint-Léonard ainsi que pour la partie de la ville de Boulogne Sur Mer relevant de ladite section en vertu de l'arrêté du 14 décembre 2017 susvisé

L'intérim de la section d'inspection du travail 04-06 – Boulogne – Le Portel, non pourvue par un agent titulaire, est assuré comme suit :
par l'agent de contrôle en charge de la section 04-07 en ce qui concerne les communes de Camiers, Dannes, Equihen plage, Le Portel, Saint-Etienne-Au-Mont et Widehem, ainsi que la partie de la ville de Boulogne Sur mer relevant de ladite section en vertu de l'arrêté du 14 décembre 2017 susvisé
par l'agent de la section 04-08 en ce qui concerne les autres communes relevant de la section 04-06.

L'intérim de la section d'inspection du travail 04-09, non pourvue par un agent titulaire, est assuré comme suit :
par l'agent de contrôle en charge de la section 04-11 en ce qui concerne la partie de la commune de Berck relevant de ladite section en vertu de l'arrêté du 25 octobre 2018 susvisé, et les communes de Airon-Saint-Vaast, Beaumerie-Saint-Martin, Beaurainville, Boisjean, Brimeux, Buire-Le-Sec, Campagnes-Les-Hesdins, Campigneules-Les-Grandes, Campigneules-Les-Petites, Colline-Beaumont, Conchil-Le-Temple, Ecuire, Groffliers, Lepine, Lespinoy, Loison-Sur-Créquoise, Maintenay, Marenla, Nempont-Saint-Firmin, Rang-du-Fliers, Roussent, Saint-Remy-Au-Bois, Saulchoy, Tigny-Noyelle, Verton, Waben et Wailly-Beaucamp ;
par l'agent de la section 04-08 en ce qui concerne les autres communes relevant de la section 04-09.

En cas d'absence ou d'empêchement des agents de contrôle susvisés, l'intérim est assuré suivant les dispositions applicables à l'intérim de ces agents.

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable de l'unité de contrôle, l'intérim de contrôle et des pouvoirs décisionnels que ce dernier exerce en vertu du présent article et de l'article 4.5 est assuré par l'inspecteur du travail de la section 04-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-11 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-07 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-10.

Article 4.4 : dispositions particulières concernant le chantier dénommé « Calais Port 2015 »

Par dérogation à l'article 4.1, les actions d'inspection de la législation du travail sur le chantier susnommé sont confiées à l'inspecteur du travail de la section 04-11.

En cas d'absence ou d'empêchement de l'agent de contrôle susvisé, l'intérim est assuré selon les modalités prévues aux articles 4.2 et 4.6.

Article 4.5 : En raison de l'empêchement de l'agent de contrôle de la section 04.07 ne lui permettant pas d'assurer ses missions d'inspection de la législation du travail au sein de l'établissement Orange – situé boulevard Voltaire – 62200 Boulogne-sur-Mer, ces missions sont confiées au responsable de l'unité de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, l'intérim est assuré selon les modalités le concernant prévues à l'article 4.3.

Article 4.6 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de tous les agents de contrôle affectés au sein de l'unité de contrôle faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par le responsable de l'unité de contrôle de BOULOGNE LITTORAL.

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle est assuré par le responsable de l'unité de contrôle de LENS HENIN ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle d'ARRAS, en cas d'absence ou d'empêchement, par le responsable de l'unité de contrôle de BETHUNE SAINT-OMER.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de tous les agents de contrôle affectés en section d'inspection faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées aux articles 1.4, 2.8, 3.4 et 4.6, l'intérim est assuré par la responsable du pôle travail de l'Unité Départementale du Pas-de-Calais.

Article 6 : Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-10 du code du travail, les agents mentionnés aux articles 1.1, 2.1, 3.1, 4.1 participent, lorsque l'action le rend nécessaire, aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de l'Unité Départementale à laquelle est rattachée l'unité de contrôle où ils sont affectés.

Article 7 : La décision modifiée du 23 décembre 2019 portant affectation des agents de contrôle et gestion des intérim, et portant organisation de l'intérim de sections d'inspection du travail vacantes au sein de l'Unité Départementale du Pas-de-Calais est abrogée.

Article 8 : La présente décision sera publiée aux recueils des actes administratifs des Préfectures du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de la région Hauts-de-France.

Article 9 : La présente décision entre en vigueur à compter du 03 aout 2020.

Fait à Arras, le 03 aout 2020.
Pour le Directeur Régional,
Le Responsable de l'Unité Départementale du Pas-de-Calais
Signé Florent FRAMERY

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE LONGUENESSE

SECRETARIAT DE DIRECTION

- Décision en date du 31 juillet 2020 portant délégation de signature du Chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Longuenesse

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 et R. 57-7-18 ;
Vu les articles L.312-1 et L.312-2 du code des relations entre le public et l'administration ;
Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 04 novembre 2016 nommant Monsieur Abdelhak MOHIB en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Longuenesse.

Monsieur Abdelhak MOHIB, chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Longuenesse

DECIDE :

Délégation permanente de signature est donnée à :

- Monsieur Alain GUILBERT, Major,
- Monsieur Fabian HOTIER, Major,
- Madame Elodie BAERT-GERVOIS, Première surveillante,
- Monsieur Patrick BAYARD, Premier surveillant,
- Monsieur Emmanuel DEHONDT, Premier surveillant,
- Monsieur Sylvain DEKEYSER, Premier surveillant,
- Monsieur Jacky DUBUISSON, Premier surveillant,
- Monsieur Jean-Philippe FROISSART, Premier surveillant,
- Monsieur Régis GAUTHIER, Premier surveillant,
- Monsieur Nicolas GEST, Premier surveillant,
- Monsieur Grégory JACOB, Premier surveillant,
- Monsieur Michel JOLLY, Premier surveillant,
- Monsieur Christophe KIEKEN, Premier surveillant,
- Monsieur Wilfrid LEQUIEN, Premier surveillant,
- Madame Mélanie LOMBART, Première surveillante,
- Monsieur Julien MICELI, Premier surveillant,
- Monsieur Claude PRUVOST, Premier surveillant,
- Monsieur Christophe SACAZE, Premier surveillant,
- Monsieur Christophe VAN KERCKHOVE, Premier surveillant,

au Centre Pénitentiaire de Longuenesse, aux fins :

de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire ;

de suspendre l'activité professionnelle d'une personne détenue, à titre préventif jusqu'à sa comparution en commission de discipline.

Fait à Longuenesse le 31 juillet 2020

Le chef d'établissement,

Signé Abdelhak MOHIB

- Décision n°235/2020 en date du 31 juillet 2020 portant délégation du Chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Longuenesse pour la réalisation des audiences arrivants

Je soussigné, Abdelhak MOHIB, Chef d'Etablissement du Centre Pénitentiaire de LONGUENESSE, donne délégation à :

- Monsieur Fayçal BOUCENNA, Directeur Adjoint,
- Madame Naomi MONNIER, Directrice Adjointe,
- Madame Cécile BOUZIN, A.A.E.,
- Monsieur Michaël POPIEUL, Commandant Pénitentiaire,
- Monsieur Fabrice MARIELLE, Capitaine Pénitentiaire,
- Monsieur Yannick MUTEZ, Lieutenant pénitentiaire,
- Monsieur Laurent VANHOVE, Lieutenant Pénitentiaire,
- Monsieur Jamel MIRAOUJ, Lieutenant Pénitentiaire,
- Monsieur Alexandre GAMBIER, Lieutenant Pénitentiaire,
- Monsieur Arnaud TALON, Lieutenant Pénitentiaire,
- Madame Elodie BAERT-GERVOIS, Première Surveillante,
- Monsieur Patrick BAYARD, Premier Surveillant,
- Monsieur Emmanuel DEHONDT, Premier Surveillant,
- Monsieur Jacky DUBUISSON, Premier Surveillant,
- Monsieur Régis GAUTHIER, Premier Surveillant,
- Monsieur Nicolas GEST, Premier Surveillant,
- Monsieur Fabian HOTIER, Major Pénitentiaire,
- Monsieur Christophe KIECKEN, Premier Surveillant,
- Monsieur Wilfried LEQUIEN, Premier Surveillant,
- Monsieur Christophe SACAZE, Premier Surveillant,
- Monsieur Christophe VAN KERCKHOVE, Premier Surveillant,

Afin de réaliser les audiences arrivants en application des dispositions du Code de Procédure Pénale.

Fait à Longuenesse le 31 juillet 2020

Le chef d'établissement,

Signé Abdelhak MOHIB

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU PAS DE CALAIS

SUIVI DES INSTANCES

- Arrêté en date du 30 juillet 2020 modifiant la composition du conseil départemental de l'éducation nationale du département du Pas-de-Calais

Article 1er : L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 1er février 2019 est modifié comme suit :

B – Membres représentant les personnels titulaires de l'Etat exerçant leurs fonctions dans les services administratifs et les établissements de formation des 1er et 2nd degrés situés dans le département :

Titulaires

Madame Julie DUHAMEL, professeure des écoles à l'école maternelle Condorcet-Germinal à Liévin,

remplace

Monsieur Pascal BECU, professeur des écoles à l'école Henry-Barbusse à Calonne-Ricouart.

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté du 1er février 2019 modifié demeurent en vigueur.

Article 3 : Le Secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais et l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale du Pas-de-Calais, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 30 juillet 2020
Le Préfet du Pas-de-Calais
Signé Fabien SUDRY